

Document

Articles de presse de février 2012

Table des matières

France

Politique

- Poursuites disciplinaires contre un juge instruisant des affaires sensibles. (01.02)
- «*Les désillusions sont à la mesure des espérances*». (07.02)
- La France ouvre des négociations avec la Syrie pour récupérer ses 18 agents. (27.02)

Social

- Les bénéficiaires des prestations familiales étaient 7 millions fin 2010. (04.02)
- Flexibilité du temps de travail: début des négociations le 17 février. (04.02)
- Temps de travail: la CGT, la CFDT et FO dénoncent une atteinte à la négociation sociale. (10.02)
- Le chômage a gagné du terrain à tous les étages, même chez les cadres. (10.02)
- En 2008, davantage de Français vivent seuls dans leur logement qu'en 1990. (14.02)
- 100.000 nouveaux retraités en moins l'an dernier. (23.02)
- Mystification. Allègement de charges contre Prime pour l'emploi. (24.02)
- La baisse de l'intérim, mauvais augure pour l'emploi. (29.02)
- Non, les millionnaires ne paieront pas 75% d'impôts. (29.02)

Economie

- Les taxes pour les uns, les d'exemptions pour les autres. (07.02)
- Les grands patrons ont gagné 34% de plus en moyenne en 2010. (15.02)

International

Politique

- Iran: face aux sanction occidentales, Téhéran se tourne vers l'Asie. (05.02)
- Un officier américain accuse le Pentagone d'enjoliver la situation. (08.02)
- Egypte: la justice accuse des ONG d'activités "*politiques*" illégale. (09.02)
- Grèce : "*La classe politique grecque, une oligarchie pillant la société*". (14.02)
- Grèce. «*Je crains des réactions de plus en plus violentes*». (14.02)
- Vingt ans après "*Mains propres*", la corruption fleurit en Italie. (18.02)
- Londres passe à l'heure de la "*police totale*". (29.02)

Social

- Comment Gerhard Schröder a restauré la compétitivité allemande. (07.02)
- Indonésie: fronde ouvrière dans le "*nouvel atelier du monde*". (09.02)
- Face à un chômage galopant, l'Espagne veut assouplir son marché du travail. (11.02)

Economie

- Les Cinq Cavaliers de l'Apocalypse bancaire. (05.02)
- Face à la crise internationale, l'Argentine prend des mesures de rigueur. (19.02)
- La Chine pèse de plus en plus lourd sur les marchés agricoles. (19.02)
- La pollution finira-t-elle par étouffer la croissance chinoise ? (20.02)
- Mécanisme Européen de Stabilité (MES) : Ratification le 21/02/2012. (22.02)
- L'Afrique du Sud annonce un plan de 320 milliards d'euros pour ses infrastructures. (23.02)
- Production mondiale de céréales à un niveau record en 2011/2012. (25.02)

- La Chine doit changer de modèle, selon la Banque mondiale. (28.02)

Un article de l'AFP du 31 janvier

Poursuites disciplinaires contre un juge instruisant des affaires sensibles. (01.02)

Le ministre de la Justice poursuit devant le Conseil supérieur de la magistrature le juge d'instruction Patrick Ramaël, rompu aux enquêtes politiquement sensibles, une procédure dénoncée par l'avocat du magistrat comme une *"tentative de déstabilisation"* par l'exécutif.

Le juge Ramaël, qui enquête sur la disparition en Côte d'Ivoire du journaliste franco-canadien Guy-André Kieffer, se voit reproché des *"insuffisances professionnelles"*, selon la lettre de saisine du Conseil supérieur de la magistrature (CSM) signée par le garde des Sceaux Michel Mercier et que l'AFP a consultée.

Cette procédure disciplinaire intervient après celle devant le CSM contre le juge d'instruction financier Renaud Van Ruymbeke, qui enquête sur l'affaire Karachi, et des tentatives de pressions sur le juge antiterroriste Marc Trevidic.

A l'égard du juge Ramaël, le ministre formule trois griefs: deux portant sur le *"délai anormalement long"* dans le traitement de deux affaires et le troisième pour son *"comportement inadapté à l'égard de sa hiérarchie"*.

La première affaire dont le traitement est qualifié d'*"anormalement long"* est un différend entre une sénatrice et son assistante parlementaire à propos de l'achat de matériel informatique pour laquelle le juge a, selon M. Mercier, fait preuve d'un *"comportement inadapté"* envers la partie civile. L'autre affaire concernait une plainte contre deux policiers.

Le ministre reproche aussi au juge ses relations difficiles avec sa hiérarchie, en particulier avec l'ex-président du TGI de Paris Jacques Degrandi, devenu premier président de la cour d'appel de Paris.

"En répondant sur un ton lapidaire et polémique à la demande légitime du président du tribunal de grande instance portant sur des données d'analyse statistique (...), M. Ramaël a manqué à ses devoirs de loyauté et de délicatesse à l'égard de sa hiérarchie", estime M. Mercier.

Le ministre reconnaît toutefois que le juge est qualifié, selon une évaluation professionnelle en 2009, *"de magistrat pénaliste expérimenté et consciencieux qui s'implique totalement dans l'exercice de ses fonctions"*.

L'avocat de M. Ramaël, Me Alexis Gublin, a dénoncé une *"tentative de déstabilisation inacceptable"*.

"En décidant de poursuivre Patrick Ramaël devant le CSM, le pouvoir politique démontre une nouvelle fois sa volonté d'exercer des pressions sur les magistrats du siège chargés des dossiers sensibles et d'entraver l'indépendance de leurs enquêtes", a-t-il dit l'AFP.

Dans l'enquête sur la disparition en 2004 de Guy-André Kieffer, les investigations se sont orientées vers des cercles proches de l'ancien président ivoirien Laurent Gbagbo. En juillet 2008, M. Ramaël s'était saisi d'un dossier à l'Elysée.

Il enquête également sur la disparition en 1965 à Paris de l'opposant marocain Mehdi Ben Barka, le conduisant à perquisitionner en 2010 à la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE).

L'association française des magistrats instructeurs (Afmi) s'est dite *"consternée"*, voyant dans ces griefs *"des prétextes pour tenter de sanctionner un magistrat de grande qualité, qui a sans doute commis +l'erreur+ de lancer quatre mandats d'arrêt internationaux en octobre 2007, dans l'affaire Ben Barka, visant de hautes dignitaires marocains"*.

"Après Marc Trevidic et Renaud Van Ruymbeke c'est aujourd'hui au tour de Patrick Ramaël d'être la victime de ce harcèlement", a renchéri Me Gublin.

Le juge Trevidic, travaillant sur l'attentat de Karachi ou les moines de Tibéhirine, a été l'objet de "*tentatives de pression*", selon des syndicats de magistrats. Son collègue Van Ruymbeke est visé depuis 2007 par une procédure disciplinaire devant le CSM pour son action en marge de l'affaire Clearstream.

Un article du monde.fr du 3 février

Les bénéficiaires des prestations familiales étaient 7 millions fin 2010. (04.02)

Fin 2010, 7 millions de familles bénéficiaient en France des prestations familiales, dont l'effet redistributif profite le plus aux familles nombreuses et aux parents isolés. C'est ce qu'indique une étude de la Drees (statistiques des ministères sociaux), publiée vendredi 3 janvier.

73 % de ces prestations sont attribuées sans condition de ressources, rappelle la Drees. Il s'agit principalement des allocations familiales, du complément de libre choix d'activité (le congé parental), du complément de libre choix du mode de garde (pour l'emploi d'une assistante maternelle ou d'une salariée à domicile) et de l'allocation de soutien familial.

Par ailleurs, en 2010, 6,3 millions de familles ont reçu des aides au logement, soit un peu moins qu'en 2009 (-0,6 %), selon la Drees. Elles s'élèvent en moyenne à 211 euros par famille bénéficiaire.

FAMILLES NOMBREUSES ET PARENTS ISOLÉS PRIVILÉGIÉS Selon l'étude, ce sont les couples avec trois enfants ou plus et les parents isolés qui bénéficient le plus fortement de l'effet redistributif des aides à la famille. Ainsi, grâce aux prestations familiales, le niveau de vie des parents isolés d'au moins deux enfants augmente de 31 % par rapport au niveau de vie après impôts directs, souligne la Drees. Il augmente de 23 % pour les couples avec trois enfants ou plus. A titre de comparaison, la hausse n'est que de 6 % pour les couples vivant avec un seul enfant.

De même, les minima sociaux et les aides au logement, qui ne concernent pourtant pas uniquement les personnes avec enfant, voient leurs effets redistributifs augmenter avec le nombre d'enfants à charge. Ils sont également plus forts pour les parents isolés, selon la Drees.

Dans son "portrait social" publié en novembre, l'Insee soulignait que les prestations sociales contribuent aujourd'hui un peu moins qu'il y a vingt ans à réduire les écarts de niveau de vie en France, même si elles restent le premier vecteur de diminution des inégalités.

Un article de l'AFP du 3 février

Flexibilité du temps de travail: début des négociations le 17 février. (04.02)

Les négociations sur les accords dits de compétitivité-emploi, voulus par Nicolas Sarkozy pour accroître la flexibilité du temps de travail et des salaires, débiteront le 17 février, a-t-on appris vendredi auprès de plusieurs syndicats.

Le chef de l'Etat a appelé dimanche soir les syndicats et le patronat à négocier d'ici à deux mois un accord national interprofessionnel fixant les conditions dans lesquelles les entreprises pourraient faire évoluer le temps de travail et les rémunérations en fonction de l'activité du moment, en échange d'une garantie de maintien des emplois.

Compte tenu des clivages durs sur ce dossier et du calendrier parlementaire serré avant la présidentielle, un accord a très peu de chance de voir le jour avant la fin du quinquennat.

Dès avant le sommet social du 18 janvier, FO et la CGT ont fait connaître leur hostilité de principe à ces accords de flexibilité salués par le Medef comme une "opportunité" dans "le contexte économique actuel" dégradé.

Des accords de ce type ont déjà été conclus dans quelques entreprises mais ils restent limités car assujettis à l'accord individuel de chaque salarié. La nouveauté serait qu'ils s'imposent collectivement.

Pour Bernard Thibault (CGT), ils ouvriraient la vanne de la "déréglementation du temps de travail" tandis que pour Jean-Claude Mailly (FO), il s'agit d'un "chantage à l'emploi".

La CFDT et la CFTC acceptent de débattre mais posent leurs conditions. La CFTC souhaite ainsi "sécuriser" les salariés en "sanctionnant" les entreprises qui ne respecteraient pas leur engagement et réfléchit aux moyens de garantir le salaire. La CFDT refuse de réduire la négociation au temps de travail et veut aborder les questions de "gouvernance d'entreprise" et de "partage des richesses".

Le Premier ministre François Fillon n'a pas spécialement borné le champ des négociations, au contraire. Celles-ci concerneront donc aussi les petites entreprises qui n'ont pas de représentation syndicale.

Dans un premier temps, le ministre du Travail Xavier Bertrand avait évoqué des accords pour des périodes de crise, mais Nicolas Sarkozy a introduit la possibilité d'une flexibilité également en phase de croissance, écornant un peu plus les 35 heures.

Les négociations démarreront le 17 février à 15H30 au siège du Medef. Elles réuniront les cinq confédérations représentatives (CGT, CFDT, FO, CFTC, CFE-CGC) et les trois organisations patronales (Medef, UPA et CGPME).

Un article de liesi du 3 février

Les Cinq Cavaliers de l'Apocalypse bancaire. (05.02)

Cinq banques américaines détiendraient 97% du marché des Crédit Default Swaps, les fameux CDS. Ces CDS sont tout simplement des contrats d'assurance. De tels contrats ont été créés pour couvrir toutes sortes de transactions, l'assurance permettant à l'un des partis de se prémunir d'un défaut de paiement de son partenaire contractuel. En décembre 2010, d'après les statistiques de la B.R.I., les montants notionnels des contrats CDS s'élevaient à 29,9 Trillions de \$. En juillet dernier, trois banques américaines, JPM, Bank of America et Citibank, couvriraient des risques de défaut qui s'élevaient à 15.227 milliards de \$, soit quasiment le P.I.B des Etats Unis.

Mais ces Banques Américaines, qui ont émis des contrats d'assurance ne sont pas très pressées de dédommager leurs clients, pour la bonne raison qu'elles n'en ont pas les moyens. Jim Sinclair, dans une interview (lundi 30 janvier) décrivait clairement la situation actuelle. Si la Grèce était déclarée en défaut, les 5 plus grosses banques américaines seraient immédiatement déclarées en faillite. Le cas échéant, la totalité du système bancaire, par le jeu du shadow banking, imploserait. Pour avoir une idée des risques, Barclays et RBS avait en 2009 des engagements s'élevant à 2.400 livres. La seule nationalisation du groupe Lloyds Banking aurait fait passer la dette publique anglaise de 45% à 300% du PIB.

Les règles de ces CDS n'ont pas été clairement établies. Le marché est très opaque, les dérivés sont traités "over the counter", ils font partie du "hors bilan". Il semble même impossible au CFTC de donner une définition légale du mot "Swap".. "On" les en empêche depuis le mois d'août. La définition même du mot "défaut" est floue. Ce sont deux organismes, l'I.S.D.A. (l'International Swap & Derivatives Association) et le GFMA (Global Financial Market Association) qui vont définir au cas par cas s'il y a ou non "défaut".

Le plus gros courtier des Etats Unis, MF Global, a fait faillite parce qu'il avait joué le défaut de la Grèce. Mais l'I.S.D.A. a donné son verdict, la Grèce n'acceptant de rembourser que 50% de ses dettes, ne sera pas considérée par l'I.S.D.A comme étant en défaut, mais comme ayant trouvé un accord à l'amiable pour le réaménagement de la dette. MF Global s'est fait voler comme dans un bois. Corzine avait joué une fortune qu'il n'avait pas, et cette fortune n'était que le dépôt de garantie, probablement 15%. Quand on lui a demandé de régler les 85% restant, cela a déclenché la dixième plus grosse faillite de l'histoire des Etats Unis.

Vous ne devinez jamais qui règne en maître sur ces institutions...

GFMA Le Président Timothy Ryan est un ancien vice-président de JPM.

ISDA Le président, Conrad Voldstad, a été le chef du département des dérivés chez JPM en 1984.

Le Directeur général opérationnel Georges Handjinicolaou, était vice-président de Bank of America.

Aujourd'hui, Blythe Masters, éminence grise de JPM, qui est nommée vice-présidente de l'ISDA en remplacement de Michele Faissola.

L'ISDA va protéger JPM, Bank of America et Citibank, refusant de déclarer un défaut de la Grèce, même si une négociation est trouvée pour ramener la dette à 30%. Les créanciers de la Grèce vont perdre 70% de leur créance + les primes d'assurance payées à JPM & Co. Quant à ceux qui ont joué sur les marchés des CDS en spéculant sur la volatilité de ce marché, ils risquent d'avoir perdu beaucoup plus que leurs mises, ayant souvent joué avec levier en ne versant que le dépôt de garantie.

Divergence d'intérêts.

Souvenez-vous des déclarations d'Edward Parker directeur de Fitch Ratings, le 18 janvier dernier:

"Le pays le plus endetté de la zone Euro est probablement incapable d'honorer ses obligations de 14,5 Milliards d'Euros qui arrivent à échéance le 20 Mars", a t'il déclaré lors d'une interview à Stockholm, aujourd'hui. Les efforts pour aménager un accord avec le secteur privé sur la manière de gérer les

obligations de la Grèce constitueront néanmoins un défaut de paiement pour Fitch. *Les engagements dits du secteur privé compteront comme un défaut, c'est clairement un défaut dans nos livres.*"

Le Président de Fitch est un des leaders du Groupe Bilderberg. Y a t'il une opposition directe entre JPM, Bank of America & Citybank et les oligarques du Bilderberg ? Ces derniers veulent ils faire tomber les plus grosses banques américaines ?

Un article de l'AFP du 4 février

Iran: face aux sanction occidentales, Téhéran se tourne vers l'Asie. (05.02)

Soumis à un blocus de plus en plus sévère imposé par les Etats-Unis et l'Europe depuis 18 mois, l'Iran a réorienté ses échanges commerciaux vers l'Asie, et en particulier la Chine qui est désormais son premier partenaire économique.

"Nos échanges avec l'Europe, qui constituaient à une époque 90% de notre commerce, ne représentent que 23 à 24 milliards de dollars sur les 200 milliards de nos échanges extérieurs", a souligné le président Mahmoud Ahmadinejad après le renforcement des sanctions financières et pétrolières par l'Union européenne en janvier.

Ces sanctions, qui visent depuis l'été 2010 à accroître la pression contre le programme nucléaire controversé de l'Iran, "n'ont pas rétréci le monde pour nous" contrairement à ce que disent les Occidentaux, a-t-il insisté.

L'Iran devrait exporter, durant l'année iranienne 2011-2012 s'achevant en mars, quelque 100 milliards de dollars de pétrole et 45 milliards de dollars d'autres produits, notamment pétrochimiques et agricoles, pour 55 milliards d'importations, selon les estimations officielles.

"Les sanctions, comme celles appliquées par le passé, vont nous permettre de couper tous les liens économiques avec l'Occident", a estimé fin janvier le général Hossein Salami, numéro deux des Gardiens de la révolution, la garde prétorienne du régime qui est l'une des cibles des sanctions occidentales.

Alors que l'UE n'achète plus que 20% du brut iranien contre 35% en 2005, les exportations européennes vers l'Iran ont baissé de 11% au premier semestre 2011.

L'Iran de son côté exporte désormais plus de 70% de son pétrole vers les pays d'Asie, en particulier la Chine, l'Inde, Le Japon, la Corée du Sud mais aussi la Turquie. La Chine et l'Inde, les deux géants asiatiques qui achètent à eux seuls près de 40% du brut iranien, refusent de se joindre aux sanctions occidentales contre Téhéran, et ont rejeté notamment l'embargo pétrolier décidé en janvier.

Bien au contraire, les échanges commerciaux avec la Chine sont passés de 29 milliards de dollars en 2010 à 45 milliards en 2011, un bond de plus de 50%, et les deux pays prévoient de les faire passer à 100 milliards d'ici 2015.

De même, les échanges avec la Corée du Sud ont augmenté de 61% en 2011 pour atteindre 18,5 milliards de dollars, tandis que le commerce avec la Turquie, qui refuse aussi d'appliquer les sanctions occidentales, a connu une progression identique en passant de 10 à 16 milliards.

En revanche, les échanges avec les Emirats arabes unis, longtemps principal point d'entrée des produits européens, américains ou asiatiques vers l'Iran, se sont tassés après que ce pays ait pris lui aussi des sanctions bancaires contre Téhéran. Les produits en provenance des Emirats ne représentent désormais plus qu'un tiers des importations iraniennes.

Si les sanctions bancaires américaines et européennes rendent de plus en plus difficiles les importations en euros ou en dollars ainsi que le transfert des pétrodollars vers l'Iran, elles favorisent en revanche le commerce avec les acheteurs asiatiques du pétrole iranien.

"Les lettres de crédits sont ouvertes désormais en yuans chinois, en roubles russes ou en livres turques, ce qui oblige les importateurs à acheter leurs produits dans ces pays", relève un homme d'affaire iranien ayant requis l'anonymat. "Les restrictions financières occidentales vont renforcer nos liens commerciaux avec les pays d'Asie, la Russie et la Turquie", ajoute-t-il.

"En 1995, lorsque les Américains ont imposé des sanctions unilatérales contre l'Iran, ils ont favorisé le commerce entre l'Iran et l'Europe. Aujourd'hui, avec les sanctions européennes, nous allons favoriser les entreprises asiatiques", relevait, il y a quelques mois, un diplomate européen à Téhéran.

Un article de liberation.fr du 6 février

«Les désillusions sont à la mesure des espérances». (07.02)

Nonna Mayer est politologue, spécialiste de la sociologie électorale au Centre d'études européennes de Sciences-Po.

Qui sont les classes populaires ?

On pense d'abord aux ouvriers, le groupe le plus emblématique, le plus exposé à la précarité, au chômage, où les niveaux de revenus et de diplômes sont les plus bas. Et, si les ouvriers ne sont plus qu'un petit quart des actifs, il ne faut pas oublier que plus de 55% de la population électorale française a encore au moins une «attache» avec ce milieu, si l'on tient compte des conjoints et des enfants d'ouvriers, plus encore chez les employés. Mais, dans la société «postindustrielle», la ligne de clivage passe au-delà des ouvriers, entre les travailleurs non qualifiés - employés ou ouvriers -, environ 5 millions d'actifs, et les autres. Le chômage dépasse 20% chez les ouvriers non qualifiés, majoritairement des hommes, et la précarité est très forte chez les employés non qualifiés, essentiellement des femmes (caissières, femmes de ménage, aides familiales).

Les candidats à la présidentielle parlent-ils à la classe ouvrière ?

Ils s'adressent d'abord aux ouvriers tels qu'ils sont figés dans l'imaginaire collectif. C'est-à-dire des travailleurs manuels vêtus d'un bleu dans une grande entreprise industrielle. Ce profil est pourtant minoritaire, 40% des ouvriers travaillent dans le secteur des services comme manutentionnaires, magasiniers ou chauffeurs, dans des conditions d'isolement qui n'ont plus rien à voir avec celles qui, hier, créaient un sentiment d'appartenance collective, une «conscience de classe». Pour parler aux ouvriers, les candidats ne devraient pas se contenter de faire les sorties d'usines !

En 2007, Nicolas Sarkozy avait séduit les électeurs populaires. Où en sont-ils ?

«Séduit» est un peu fort. Nicolas Sarkozy au premier tour du scrutin de 2007 obtenait 26% des suffrages chez les ouvriers (autant que Ségolène Royal) et un tiers chez les employés. Mais son discours sur la valeur du travail, «gagner plus», sa reconnaissance de «la France qui se lève tôt» portait, y compris chez des électeurs du FN. Les désillusions sont à la mesure des espérances qu'il a fait naître. Ça ne fonctionne plus et, dans les intentions de vote pour 2012, François Hollande arrive largement en tête.

Dire que les ouvriers votent Marine Le Pen, c'est donc exagéré...

Tous les sondages montrent que Marine Le Pen progresse dans l'électorat ouvrier, avec des scores potentiels supérieurs de 10 points à sa moyenne nationale. Ce n'est pas nouveau. En 1995 déjà, son père arrivait en tête de tous les candidats au premier tour chez les ouvriers. Mais elle le surpasse, dans un contexte de crise économique et de défiance politique. Elle trouve les mots, souvent empruntés à la gauche, pour stigmatiser le système financier, défendre un Etat fort et protecteur, proclamer sa volonté de défendre les petits, les oubliés. Et, à la différence de la gauche, pour désigner un bouc émissaire, l'immigré, l'étranger, le musulman. Un discours simple qui séduit, au-delà des ouvriers, en priorité les moins diplômés. Mais les ouvriers sont aussi le groupe où la tentation du retrait (non-inscription, abstention) est la plus forte, ces intentions ne se convertiront pas nécessairement en vote.

Jean-Luc Mélenchon recueille peu de suffrages chez les ouvriers...

Sa rhétorique trop intellectuelle ne convainc pas. Et, pour de nombreux électeurs des classes populaires, il porte le péché originel d'avoir été longtemps au PS, un parti de classes moyennes.

Un article de Reuters du 6 février

Les taxes pour les uns, les d'exemptions pour les autres. (07.02)

(Titre de Reuters : *Des exemptions sur la taxe sur l'achat d'actions d'entreprises ?*)

La taxe sur les achats d'actions d'entreprises françaises épargnera celles dont la capitalisation boursière est inférieure à un milliard d'euros, selon un document publié lundi par BFM Business.

Le montant de la taxe s'élèvera à 0,1% de la valeur d'acquisition des titres. Elle doit entrer en vigueur en août.

Sont concernées les grandes entreprises cotées dont le siège social est en France, "*quel que soit le lieu de réalisation de la transaction*". Le montant d'une autre taxe, qui portera cette fois sur les achats de credit default swaps (CDS) souverains "*à nu*", s'élèvera à 0,01% du montant notionnel du contrat.

Le texte prévoit aussi de taxer les opérations de trading à haute fréquence.

Pour ces dernières, la taxe s'élèvera à 0,01% du montant des ordres annulés ou modifiés au delà d'un seuil qui sera fixé par décret. Ce seuil "*ne peut pas être inférieur à deux tiers des ordres adressés et peut être modulé selon la taille de bilan des opérateurs concernés*", lit-on dans le texte.

Pour ne pas pénaliser le financement des entreprises et des Etats, les obligations ne sont pas concernées par ces nouvelles taxes.

Le gouvernement espère que ces mesures rapporteront un milliard d'euros en année pleine.

PLUSIEURS EXEMPTIONS

Le document publié est décrit par BFM Business comme étant le projet d'article qui doit figurer dans le projet de budget rectificatif présenté mercredi prochain en conseil des ministres.

Sans se prononcer directement sur ce document, une source à Bercy a précisé que le projet de loi avait été transmis au Conseil d'Etat et qu'il n'était pas définitif.

Le document précise que la taxe sur les achats d'actions est exigible le premier jour du mois suivant l'acquisition.

Pour 2012, la taxe devra être payée avant le 30 novembre pour les achats effectués entre le 1er août et le 31 octobre.

Plusieurs exemptions sont prévues, en particulier pour les activités de tenue de marché, les achats réalisés dans le cadre d'une émission d'actions, les opérations réalisées par une chambre de compensation ou les acquisitions de titres entre sociétés membres du même groupe.

La taxe sur les CDS souverains à nu "*s'applique à tout achat par une entreprise exploitée en France*", lit on dans le texte.

Cette taxe ne sera pas due si le redevable détient une position longue sur la dette de cet Etat, est-il précisé.

Là encore, les opérations de tenue de marché ne sont pas concernées.

Quant à la taxe sur le trading à haute fréquence, il est précisé qu'elle ne touchera pas les systèmes utilisés pour optimiser les conditions d'exécution d'ordre ou pour acheminer des ordres vers une ou plusieurs plateformes de négociation ou confirmer ces ordres.

Un article de slate.fr du 7 février

Comment Gerhard Schröder a restauré la compétitivité allemande. (07.02)

La scène se passe à l'automne 1997. Les socialistes français avec Lionel Jospin ont gagné, voilà quelques mois, les élections législatives provoquées par la décision de Jacques Chirac de dissoudre l'Assemblée nationale. Gerhard Schröder, ministre-président de Basse-Saxe, pas encore candidat à la chancellerie mais qui compte bien l'emporter sur son rival Oskar Lafontaine, sort de chez Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie et des finances: *«J'espère que la France décidera de passer à la semaine de 35 heures à salaire constant. Ce sera très bon pour l'industrie allemande»*, nous déclare dans une boutade mi-amusée, mi-cynique, ce social-démocrate qui regarde plus vers la troisième voie de Tony Blair que vers le colbertisme français.

Essor de l'industrie et de la pauvreté

Six ans plus tard, il entame son deuxième mandat à la chancellerie fédérale après avoir gagné les élections générales de 1998 et de 2002. Il présente au Bundestag, le 14 mars 2003, un programme de réformes connu sous le nom *«d'agenda 2010»* visant à restaurer la compétitivité de l'économie allemande grâce à une libéralisation du marché du travail, une baisse des prestations sociales et une réforme des retraites. Pas étonnant que ce *«socialiste allemand»*, reconverti en commis voyageur de Gazprom et de Vladimir Poutine, soit maintenant cité en exemple par Nicolas Sarkozy.

L'agenda 2010 a provoqué une levée de boucliers dans la gauche social-démocrate et dans les syndicats allemands, qui ont obtenu quelques assouplissements, sans pour autant empêcher la mise en œuvre des principales mesures. Les économistes attribuent, en partie, à l'agenda 2010 le renouveau de l'industrie allemande et ses succès à l'exportation. Les conséquences sociales, en revanche, se lisent dans les statistiques de la pauvreté qui ont explosé en Allemagne au cours des dix dernières années.

L'agenda 2010 comprend essentiellement deux grandes catégories de mesures: les lois dites Hartz sur le marché du travail et une réforme des prestations sociales. Gerhard Schröder a confié la présidence de la commission chargée de préparer la remise en cause ou la modernisation, selon les points de vue, du *«capitalisme rhénan»* à son ami Peter Hartz, directeur des relations sociales de Volkswagen, qu'il a connu quand lui-même était ministre-président de Basse-Saxe (Ce Land qui abrite à Wolfsburg le siège social du constructeur automobile est un de ses actionnaires).

Peter Hartz donnera son nom à quatre lois. La première oblige les chômeurs à accepter un emploi, y compris si le salaire est inférieur à l'indemnité-chômage. La deuxième crée les *«mini-jobs»* à moins de 400 € mensuels, avec exonération des charges et facilite les *«Ich-AG»*, c'est-à-dire la création d'entreprises individuelles par les chômeurs. La troisième limite à un an le versement des allocations chômage pour les travailleurs âgés et durcit les conditions d'attribution (un emploi d'un an au cours des deux dernières années). Elle prévoit également la fusion de l'agence pour l'emploi et du service des allocations-chômage dans le but de mieux accompagner les demandeurs d'emploi dans leur recherche d'une place. La quatrième, celle qui donnera lieu aux critiques les plus nombreuses, fusionne les allocations-chômage de longue durée avec l'aide sociale, pour un montant de 345 € par mois, au lieu de l'indemnité qui représentait 57% du dernier salaire. A cela s'ajoutent les aides au logement mais l'allocation peut être réduite si le conjoint travaille ou si le ménage dispose d'un patrimoine supérieur à 13 000 €. Un complément de moins de 3 € par jour est prévu par enfant à charge.

La loi «Hartz IV» a été contestée par le Tribunal constitutionnel de Karlsruhe. L'obligation faite au gouvernement de réévaluer le complément enfant a donné lieu à un vif débat au sein de la démocratie-chrétienne entre les modernes, prêts à revaloriser les aides, et les conservateurs, partisans d'offrir des prestations en nature (sport, musique, etc...) afin, disaient ces derniers, que les familles pauvres ne soient pas tentées de gaspiller les allocations.

L'autre volet de l'agenda 2010 a trait à la réforme des retraites. Les cotisations ont été augmentées, ainsi que l'âge minimal pour la liquidation de la retraite des chômeurs. L'âge légal est passé de 63 à 65 ans et sera prolongé jusqu'à 67 en 2017. Les avantages fiscaux dont bénéficiaient les retraités ont été progressivement réduits. Déjà en 2000, le gouvernement composé de social-démocrates et de Verts avait

institué une retraite complémentaire par capitalisation, dite «*retraite Riester*», du nom du ministre du travail de l'époque, un ancien dirigeant syndical.

Enfin, l'agenda 2010 prévoyait une augmentation des cotisations de l'assurance-maladie, une baisse des prestations et l'instauration pour les assurés sociaux d'une taxe fixe de 10 € par trimestre, qui devait être augmentée par la coalition entre Angela Merkel et les libéraux en 2009.

Au cours de la campagne électorale de 2005, les social-démocrates s'étaient opposés à une hausse de la TVA défendue par les chrétiens-démocrates. Après la formation de la grande coalition, sous la direction d'Angela Merkel, la TVA a été augmentée de 3 points (de 16% à 19%), deux tiers des recettes supplémentaires étant destinés à réduire le déficit public et un tiers à compenser une baisse des charges sociales, tant patronales que salariales.

Cette profonde refonte du système social allemand s'est accompagnée, du temps du chancelier Schröder, d'une baisse des impôts sur le revenu, par abaissement des taux. Elle a été remise en cause sous la grande coalition qui a donné la priorité à la réduction du déficit, comme l'actuel gouvernement Merkel, alors que les libéraux militaient pour de nouvelles réductions fiscales.

Un article du monde.fr du 7 février

Un officier américain accuse le Pentagone d'enjoliver la situation. (08.02)

L'armée américaine dresse un tableau peu réaliste des progrès effectués par la coalition internationale en Afghanistan et dissimule les carences du gouvernement afghan, a accusé un officier américain à l'issue d'un séjour d'un an dans le pays. Le lieutenant-colonel Daniel Davis a rompu les rangs avec la ligne officielle dans un article publié dans *Armed Forces Journal*, le journal des forces armées américaines, intitulé "*Vérité, mensonges et Afghanistan : comment les chefs militaires nous ont déçus*".

"Ce que j'ai vu ne ressemblait en rien à la situation favorable sur le terrain décrite dans les communications officielles des chefs militaires américains", dénonce-t-il. "J'ai au contraire constaté l'absence de succès à pratiquement tous les niveaux." Selon lui, les responsables locaux du gouvernement afghan ne remplissent pas leur mission auprès de la population et les forces afghanes rechignent à combattre l'insurrection, voire agissent en collusion avec les talibans. Ses commentaires et anecdotes se retrouvent fréquemment dans les frustrations exprimées par les soldats de la coalition vis-à-vis de l'armée et de la police afghane.

"Combien de personnes doivent encore mourir pour une mission qui n'est pas une réussite et qui est masquée par les communiqués optimistes", s'interroge-t-il. Le lieutenant-colonel Davis a fait part de son pessimisme à des membres du Congrès et rédigé une version classifiée de son article pour le Pentagone, selon le *New York Times*.

En rompant ainsi les rangs, l'officier s'attend à faire l'objet de représailles et à voir sa carrière compromise, selon le quotidien à qui il a confié qu'il allait "*être atomisé*". Interrogé par les journalistes, le porte-parole du Pentagone George Little ne s'est pas exprimé sur d'éventuelles sanctions, affirmant que le lieutenant-colonel Davis avait "*manifestement le droit d'avoir son opinion*". Les évaluations du Pentagone sur la situation en Afghanistan font l'objet d'une "*analyse rigoureuse*" fondée sur des sources multiples et ne s'appuient pas sur l'opinion d'un seul homme, a soutenu M. Little.

Un article de l'AFP du 8 février

Egypte: la justice accuse des ONG d'activités "politiques" illégales.(09.02)

La justice égyptienne a accusé mercredi des organisations non-gouvernementales, notamment américaines, d'ingérence "*politique*" illégale, relançant ses accusations dans une affaire qui provoque de vives tensions entre Le Caire et Washington.

Ces organisations spécialisées dans le soutien à la société civile ont fait l'objet de perquisitions fin décembre en Egypte sous des accusations d'absence d'autorisation et de financement étranger illégal.

Les cas d'une quarantaine de leurs employés égyptiens et étrangers, dont 19 Américains, ont été transmis début février à la justice et ils pourraient être jugés à une date encore indéterminée.

Deux magistrats chargés de l'enquête ont accusé mercredi devant la presse ces ONG de mener illégalement des activités "*politiques*", assurant qu'elles auraient intensifié leur action après la chute du président Hosni Moubarak il y a un an.

Ces associations sont accusées d'avoir agi "*sans autorisation*" pour mener des "*activités purement politiques sans rapport avec un travail auprès de la société civile*", a affirmé l'un des magistrats, Sameh Abou Zeid.

Selon lui, ces activités "*ont pris une autre dimension après la révolution du 25-Janvier*" et "*sont devenues politiques, avec de la formation dispensée à des partis politiques et des tentatives de mobiliser des gens*".

Les peines en cas de condamnation peuvent atteindre cinq ans de prison, a indiqué un autre juge, Achraf Achmawi.

Les militants hostiles au pouvoir militaire égyptien mettent depuis des mois en cause une campagne pour les réduire au silence sous couvert notamment de lutte contre des "*complots*" venus de l'étranger.

La législation égyptienne très restrictive pour les activités des ONG est héritée de l'époque de M. Moubarak, hostile à toute tentative de promouvoir depuis l'extérieur la démocratie et la bonne gouvernance dans son pays.

Outre le ministère de la Justice, le dossier est suivi de près par Fayza Aboul Naga, ministre chargée de la Coopération internationale et elle-même ancienne de l'administration Moubarak.

Cette affaire a tendu les relations entre l'Egypte et les Etats-Unis, qui apportent chaque année une aide de 1,3 milliard de dollars à l'armée égyptienne, au pouvoir depuis la chute de M. Moubarak.

Trois sénateurs américains -les républicains John McCain et Kelly Ayotte ainsi que leur collègue indépendant Joe Lieberman- ont mis en garde l'Egypte mardi sur ce sujet, estimant que le risque d'une rupture "*catastrophique*" entre les deux pays avait rarement été aussi grand.

Un autre sénateur républicain, Lindsey Graham, avait averti que l'aide militaire américaine à l'Egypte était "*en jeu*".

Au département d'Etat, la porte-parole Victoria Nuland a assuré mardi que les organisations non gouvernementales "*qui soutiennent la démocratie en Egypte jouent un rôle important dans le processus de transition et n'ont rien fait de mal*", faisant part de la "*profonde inquiétude*" de Washington.

Ces tensions font suite à des perquisitions dans 17 locaux d'ONG égyptiennes et internationales le 29 décembre dernier.

Parmi elles figurent les organisations américaines National Democratic Institute (NDI), International Republican Institute (IRI) et Freedom House.

L'affaire, qui touche également la fondation allemande Konrad Adenauer et deux de ses employés de nationalité allemande, pourrait également affecter les relations avec les Européens.

Un article de lexpress.fr du 8 février

Indonésie: fronde ouvrière dans le "*nouvel atelier du monde*". (09.02)

Honda, Nike ou autres Samsung se sont rués ces dernières années à Bekasi, coeur industriel de la capitale indonésienne, pour profiter des salaires encore plus avantageux qu'en Chine ou en Inde.

Les ouvriers indonésiens multiplient les actions spectaculaires pour améliorer un salaire souvent limité à une centaine d'euros par mois, inquiétant des employeurs qui rêvent de faire de leur pays le nouvel "*atelier du monde*", avec une main-d'oeuvre encore meilleur marché qu'en Chine.

Les quelque 20.000 ouvriers travaillant à Bekasi, dans la banlieue de la capitale indonésienne, ont ainsi déposé leurs outils pour bloquer une autoroute à péage. "*On n'avait pas le choix*", s'excuse Sarjo Suragil, 37 ans, qui fabrique des emballages pour McDonald's et KFC. "*On ne peut pas s'en sortir avec des salaires comme ceux-là*".

Des salaires plus bas qu'en Chine ou en Inde

L'action spectaculaire, dans un pays où les mouvements sociaux sont rares, a été décidée après qu'un tribunal a annulé une augmentation du salaire minimum local de 13%, pour le faire passer à 1,49 million de roupies indonésiennes par mois (127 euros). Le jugement avait suivi une plainte de l'Association des employeurs indonésiens, l'organisation patronale du pays, qui avait argué qu'une telle hausse allait faire fuir les investisseurs étrangers.

Les Honda, Nike ou autres Samsung se sont rués ces dernières années à Bekasi, coeur industriel de la capitale, pour profiter des salaires encore plus avantageux qu'en Chine ou en Inde. Le salaire minimum, qui varie en fonction des provinces, évolue entre 75 et 150 euros par mois en Indonésie, contre une moyenne de 230 euros en Chine et 205 en Inde, selon une étude de la Japan External Trade Organisation. Le coup de force des ouvriers de Bekasi a payé: le gouverneur local a réinstauré la hausse du salaire minimum.

Bekasi est la huitième province indonésienne à obtenir une augmentation. Voyant l'efficacité des actions spectaculaires, les ouvriers de plusieurs districts promettent de suivre l'exemple. Tout récemment, des employés mécontents ont ainsi averti qu'ils allaient bloquer l'autoroute à péage menant à l'aéroport de Jakarta. La seule menace a suffi à régler le différend, qui portait également sur le salaire minimum.

L'exemple Freeport

Les ouvriers se sont de plus sentis pousser des ailes après le succès d'une grève dure dans la mine d'or et de cuivre Grasberg, en Papouasie, l'une des plus grandes au monde. Après un arrêt de travail de quatre mois, les employés ont obtenu une hausse de salaire de 37% de la part de l'exploitant de la mine, la multinationale américaine Freeport.

"Après Freeport, les ouvriers de Jakarta et de sa région ont commencé à se dire que, peut-être, ils pourraient eux aussi obtenir une bonne augmentation", explique Chris Manning, expert à l'Australian National University.

"On va faire fermer la Bourse de Jakarta si c'est ce qu'on doit faire", avertit Timbul Siregar, président de l'Association des travailleurs indonésiens, disant puiser son inspiration du mouvement "Occupy Wall Street".

"Nous allons continuer à perturber l'activité économique jusqu'à ce que le fossé entre les riches et les pauvres se réduise", prévient-il.

Le seul pays d'Asie du Sud-Est à ne pas réduire la pauvreté

Tandis que le pays connaît une croissance annuelle supérieure à 6% depuis 2005, le nombre d'Indonésiens vivant sous le seuil de pauvreté a augmenté de près de trois millions en trois ans, pour atteindre 43,1 millions en 2010, soit près de 20% de la population, selon la Banque asiatique de développement (BAD). L'archipel est ainsi le seul pays d'Asie du Sud-Est à ne pas réduire la pauvreté.

"Si les salaires montent trop rapidement, les investisseurs étrangers pourraient commencer à regarder ailleurs", assure Franky Sibarani, secrétaire général de l'Association des employeurs indonésiens. Pas sûr, répond Kazutoshi Chatani, économiste à l'Organisation internationale du travail (OIT). "Des salaires en hausse vont améliorer le pouvoir d'achat des ménages, ce qui est sans aucun doute important pour l'économie indonésienne. Après tout, la consommation intérieure a représenté 56,6% du Produit intérieur brut en 2010".

Un article de <http://social.blog.lemonde.fr> du 9 février

Temps de travail: la CGT, la CFDT et FO dénoncent une atteinte à la négociation sociale. (10.02)

Après Force ouvrière, la CGT et la CFDT sont montées au créneau, mercredi 8 février, pour s'insurger contre le vote par l'Assemblée nationale d'une proposition de loi, présentée par Jean-Luc Warsmann, président de la commission des lois, député UMP des Ardennes. Ce texte, adopté par les députés le 31 janvier, en deuxième lecture, porte sur la modulation du temps de travail qui est justement au coeur de la négociation des "*accords compétitivité-emploi*" que les partenaires sociaux doivent engager à partir du 17 février. Dans son intervention télévisée du 29 janvier, Nicolas Sarkozy avait donné deux mois aux syndicats et au patronat pour aboutir - un délai confirmé par François Fillon - mais la négociation est très mal partie. Les confédérations de salariés sont hostiles au principe de ces accords qui priveraient le salarié de donner son accord individuel à une modification de son contrat de travail sur son temps de travail dès lors qu'il relèverait d'un accord collectif signé par une majorité de syndicats.

Mercredi 8 février, la CGT a appelé les syndicats, alors qu'une intersyndicale est prévue jeudi 9 février, à élaborer une position commune "*pour s'opposer à ce déni de démocratie sociale*". "*Alors que le président de la République, affirme-t-elle, dit donner deux mois à une négociations employeurs-syndicats sur les accords dits de "compétitivité", la majorité parlementaire tente le coup de force en modifiant dès maintenant l'architecture du droit du travail*". Dans une lettre au premier ministre, mercredi, François Chérèque lui demande d'"*intervenir pour que soit interrompu le vote au Parlement de l'article 40 de la loi dite "Warsmann", portant sur la modulation du temps de travail*". "*Il serait contradictoire, souligne le secrétaire général de la CFDT, que le Parlement légifère sur un élément de la négociation qui doit s'ouvrir, sauf à réduire l'utilité de cette négociation*".

Dans une lettre adressée, lundi 6 février, à Bernard Accoyer, président de l'Assemblée nationale, Jean-Claude Mailly avait déjà fait part de son "*irritation*" sur cette proposition de loi relative à simplification du droit et l'allègement des démarches administratives, votée deux jours après les déclarations de M. Sarkozy. Il met en cause l'article 40 qui dispose "*que la mise en place d'une répartition des horaires sur une période supérieure à la semaine et au plus égale à l'année ne constitue pas une modification du contrat de travail*". Pour M. Mailly, cet article "*devance donc les négociations qui vont démarrer entre interlocuteurs sociaux et constitue pour nous un réel danger*". Il fait part de son "*incompréhension face à ce tour de passe passe*" qui "*est un premier pas dans la volonté première du gouvernement de permettre à l'employeur d'abaisser à la fois le temps de travail et la rémunération sans l'accord explicite du salarié*".

Pour le secrétaire général de Force ouvrière, "*la liberté de négociation s'accomode mal de la contrainte qui, par définition, la remet en cause avec ce que l'on peut considérer comme une épée de Damoclès. Au-delà du procédé quelque peu contestable voire teinté d'hypocrisie, c'est la question du respect du dialogue social et des interlocuteurs sociaux qui se trouve ainsi posée et qui nécessiterait que le Parlement ne vote pas cet article*". Lors des débats à l'Assemblée nationale, Alain Vidalies, député PS des Landes, a mis en rapport cet article 40 avec l'aspiration du président de la République à instaurer des "*accords compétitivité-emploi*", en lançant à propos des partenaires sociaux: "*Ne les enfermez pas du moins dans une discussion dont ils ne pourront pas sortir*". A défaut de retirer cet article, avait ajouté ce spécialiste du droit du travail, "*votre démarche serait marquée du sceau de la suspicion*". Il s'agirait d'"*une bêtise politique majeure*".

L'argumentation de Force ouvrière et du Parti socialiste - relayés par André Chassaigne, député communiste du Puy-de-Dôme, et *L'Humanité* - se fonde sur la jurisprudence de la chambre sociale de la Cour de Cassation et notamment sur un arrêt du 28 septembre 2010 qui dispose que "*l'accord collectif s'applique au contrat de travail, sauf disposition plus favorable du contrat de travail*" et donc qu'"*un accord collectif ne peut pas modifier un contrat de travail, sauf accord du salarié*". Pour FO, cet article 40 vise à "*imposer encore plus de flexibilité aux salariés, portant ainsi atteinte à leur vie familiale et personnelle*". "*Ce salarié, assure le syndicat, se verrait licencier pour motif disciplinaire (et non plus économique), autrement dit, sanctionner s'il ne peut pas, eu égard à sa vie familiale et personnelle, faire face aux aménagements du temps de travail soudainement mis en place dans l'entreprise*". "*L'accord collectif, a renchéri M. Vidalies, peut être bon, favorable aux salariés, mais incompatible pour tel ou tel d'entre eux avec ses obligations familiales. De telles situations individuelles justifient la jurisprudence de la Cour de cassation*".

Au cours des débats, le rapporteur, Etienne Blanc, député UMP de l'Ain, a nié que l'article 40 puisse constituer "*une régression pour les droits des salariés*", jugeant que la jurisprudence "*est à nos yeux*

contraire à la loi". "Nous pensons, a-t-il souligné, qu'il appartient au Parlement de dire la loi, puis à la Cour de cassation d'appliquer ensuite cette loi". M. Blanc a aussi récusé l'idée de "laisser les partenaires sociaux se réunir pour aborder cette question", le gouvernement ayant déclenché une procédure d'urgence sur ce texte. Quant à Frédéric Lefebvre, secrétaire d'Etat chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation (le plus long titre du gouvernement!), il a estimé que vouloir supprimer ce fameux article 40 "revient à présenter aux salariés un miroir aux alouettes en leur faisant croire que cette suppression leur serait favorable alors que vous savez parfaitement que ce serait le contraire". Pour M. Lefebvre, il s'agit d'une législation plus protectrice pour les salariés qui relève du "même esprit" que le projet du chef de l'Etat. Il reste encore au Sénat à voter cet article 20 - ce qui est, avec une majorité de gauche, peu probable - avant son adoption définitive. Mais les "accords compétitivité-emploi" ont encore un peu plus de plomb dans l'aile.

Commentaire.

- L'UMP a commis un horrible crime de lèse-majesté envers les bureaucrates pourris des syndicats qui crient au scandale, pas sur le fond mais sur la forme, pour faire oublier leur capitulation en rase campagne devant le gouvernement et le Medef : s'il vous plaît messieurs, à nous l'honneur, que dis-je, l'insigne privilège de rendre taillable et corvéable à merci les travailleurs...

Et le député PS, Alain Vidalies, qui semble-t-il connaît bien la musique d'expliquer à ses petits camarades de UMP de quelle manière il faut s'y prendre pour ne pas froisser ces fossoyeurs du syndicalisme et parvenir tranquillement à leurs fins, leur rappelant qu'ils devaient leur donner la possibilité d'affronter leurs bases et d'en garder le contrôle. Mieux encore, il est préférable voire indispensable d'associer les syndicats à ce processus, afin qu'ils participent dans la joie et la bonne humeur à la mise en place de ces "accords compétitivité-emploi" dans les entreprises où ils sont présents, interdisant ainsi aux salariés et syndiqués de se mobiliser contre.

On voudrait nous faire croire que "les confédérations de salariés sont hostiles au principe de ces accords", alors qu'elles se précipitent pour en discuter le contenu avec le gouvernement et le patronat, pour la raison évoquée au paragraphe précédent. Chacun sait parfaitement que lors de ces "négociations" dans le cadre du "dialogue sociale", à l'arrivée chaque fois nos droits sociaux sont davantage rognés ou purement et simplement liquidés, c'est ce cadre dont monsieur Mailly réclame le respect, qu'il revendique.

Le gouvernement a agi de la sorte pour soulager la bonne conscience des dirigeants syndicaux qui pourront affirmer ensuite qu'ils n'y étaient pour rien, et qu'étant placés dorénavant devant le fait accompli, il n'y avait plus qu'à créer un "rapport de force" favorable aux travailleurs pour revenir sur cette disposition, sachant que ce n'est pas demain la veille qu'il verra le jour car faisant tout pour qu'il en soit ainsi et la boucle est bouclée. Cela les arrange bien, cela les soulage d'un poids énorme par rapport à leurs bases, ils devraient dire : merci à l'UMP d'avoir eu cette lumineuse idée, à charge de revanche, notre sens des "responsabilités" que le Président et le Premier ministre ont si souvent salué servant de garantie. Craignaient-ils que cela ne passe pas dans leurs syndicats respectifs ? C'est possible, peu importe en réalité, seul le résultat compte.

A ce propos, ce qui émeut ces grands humanistes, ce sont les conséquences négatives possibles sur la vie de famille des travailleurs, mais pas l'augmentation de la productivité, de l'exploitation associée à l'augmentation de la compétitivité des entreprises.

Ce n'est pas un hasard s'ils mettent en avant un argument qui ne concernera pas tous les travailleurs de la même manière, au lieu de mettre l'accent sur l'augmentation intolérable de l'exploitation qui les touchera tous indistinctement, ils favorisent ainsi un facteur de division supplémentaire parmi les travailleurs... pour le plus grand bonheur des patrons. Normal, puisqu'ils n'entendent pas combattre le capitalisme, encore moins le renverser, quelle horreur !

Un article de l'AFP du 9 février

Le chômage a gagné du terrain à tous les étages, même chez les cadres. (10.02)

Le chômage est passé de 7,4% de la population active en 2008 à 9,4% fin 2010 et a beaucoup progressé chez les cadres et les plus qualifiés, "*catégories jusqu'alors les plus préservées*", remarque l'Insee dans une étude publiée vendredi.

En pleine crise financière, le chômage des cadres a augmenté de 36% entre 2008 et 2010, soit nettement plus que chez les ouvriers (+27%) ou les employés (+28%).

La progression du chômage chez les plus de 50 ans a été également particulièrement rapide (+36%), ce qui en fait la "*classe d'âge la plus durement touchée sur cette période*", souligne l'Insee dans sa "*photographie du marché du travail en 2010*".

Au total, la France a compté en moyenne 2,7 millions de chômeurs au sens du BIT en 2010, les moins qualifiés, les ouvriers et les employés restant les plus touchés en volume.

En effet, plus de 850.000 ouvriers étaient au chômage en 2010, 781.000 employés et plus d'un million de personnes n'ayant pas de diplôme ou seulement le brevet, contre seulement 177.000 cadres.

La détérioration du marché du travail s'est aussi "*traduite par une augmentation du poids de chômeurs de longue durée: 40% en 2010 contre 37% en 2008*," poursuit l'Insee.

Par ailleurs, les situations subies de sous-emploi se sont également banalisées puisque 6% des travailleurs en 2010 auraient souhaité travailler davantage. Ce phénomène a concerné 1,5 million de personnes en 2010, contre 1,2 million en 2008.

Le chômage technique ou partiel a d'ailleurs "*plus que doublé*" entre 2008 (82.000 personnes) et 2010 (196.000 personnes).

En 2010, il y avait 28,3 millions actifs en France. Près de 90% d'entre eux sont des salariés. Par catégories socioprofessionnelles, on comptait 21% d'ouvriers, 28% d'employés, 23% de professions intermédiaires et 15% de cadres.

Un article de l'AFP du 10 février

Face à un chômage galopant, l'Espagne veut assouplir son marché du travail. (11.02)

L'Espagne a adopté vendredi une nouvelle réforme du marché du travail, incluant la baisse des indemnités de licenciement et des mesures pour stimuler l'emploi des jeunes, alors que le pays souffre d'un taux de chômage record dans le monde industrialisé.

"L'objectif est d'arrêter l'hémorragie du chômage", a expliqué la ministre de l'Emploi Fatima Banez à l'issue du Conseil des ministres.

"C'est la troisième réforme structurelle importante du gouvernement et c'est une réforme que l'on peut considérer comme historique", a-t-elle souligné.

Après la réforme budgétaire, pour parvenir à un déficit zéro en 2020, après celle du secteur bancaire, pour le nettoyer de ses mauvais actifs immobiliers, le gouvernement conservateur, qui a pris ses fonctions fin décembre, s'attaque à l'autre point faible de l'économie espagnole: le chômage, qui touchait 22,85% de la population active fin 2011.

Un taux trois fois plus élevé qu'en 2007, quand il avait chuté à son plancher historique de 7,95%, grâce à la bulle immobilière.

La précédente équipe socialiste avait adopté, en juillet 2010, une première réforme du travail, introduisant déjà une réduction des indemnités de licenciement, qui passaient à 33 jours de salaire par année travaillée, voire 20 en cas de licenciement économique.

Mais ce nouveau type de contrat avait été peu utilisé et le contrat traditionnel, incluant 45 jours d'indemnité, restait la norme. Il est cette fois supprimé dans la nouvelle réforme, qui s'appliquera à tous les salariés.

L'objectif est "*que soient embauchés de nouveaux travailleurs dans notre pays, avec une attention spéciale envers les jeunes et les chômeurs de longue durée*", a précisé la porte-parole du gouvernement, Soraya Saenz de Santamaria, alors que 48,6% des moins de 25 ans sont sans emploi.

Les entreprises bénéficieront ainsi d'une déduction fiscale de 3.000 euros pour leur première embauche d'un jeune de moins de 30 ans, tandis que le chômeur trouvant un travail pourra combiner 25% de sa prestation chômage avec son salaire pendant un an.

Les entreprises de travail temporaire serviront quant à elle d'agences privées pour l'emploi et la formation des travailleurs au sein même de leur entreprise sera facilitée.

La Banque d'Espagne, l'UE et le FMI, qui s'inquiètent de ce chômage galopant, pressaient ces derniers temps l'Espagne de réformer au plus vite son marché du travail, jugé trop rigide.

En réalité, estime Rafael Domenech, analyste à l'institut BBVA Research, "*ce que nous devons corriger c'est la très forte dualité du marché, avec une partie très rigide*", les employés en contrat fixe, qui ont une négociation collective difficile à modifier et des indemnités de licenciement élevées, "*et une autre partie très flexible, à 180 degrés de la première*", les employés temporaires, très peu protégés, donc en situation précaire.

Il faut "*rendre plus flexible la négociation collective et essayer de rapprocher le coût de licenciement entre les travailleurs permanents et temporaires*", renchérit Raul Ramos, professeur à l'université de Barcelone.

En amont, syndicats et patronat ont déjà noué un accord de modération salariale pour 2012-2014, limitant la hausse à 0,5% en 2012, puis 0,6% en 2013 et 2014.

"*Cette réforme va me coûter une grève générale*", confiait récemment le chef du gouvernement Mariano Rajoy, surpris par un micro à Bruxelles.

Les syndicats, en effet, sont déjà remontés: face à une vague de rigueur sans précédent dans l'ensemble des régions espagnoles, la grogne sociale ne cesse de s'amplifier, avec une grande manifestation presque chaque semaine.

Des dizaines de milliers de fonctionnaires ont encore défilé mardi à Madrid, et un nouveau rassemblement est convoqué vendredi soir.

Le gouvernement a prévu de présenter la réforme aux syndicats lundi.

Complément avec un autre article de l'AFP du même jour

"Nous avons détruit une grande quantité d'emplois très rapidement, en partant d'une situation de quasi-plein emploi entre 2007 et 2008, et en arrivant très vite à des taux de chômage très élevés", commente Javier Velazquez, professeur d'économie à l'université Complutense de Madrid.

"Nous sommes revenus presque vingt ans en arrière", ajoute-t-il, *"et nous devrions avoir du mal à revenir sous les 10% avant une décennie".*

Pour les experts, l'éclatement de la bulle en 2008 n'est pas la seule explication à ce retournement de situation: *"le marché du travail espagnol est défaillant"*, tranche Javier Diaz-Giménez, économiste à l'IESE Business School.

"La première raison pour laquelle c'est compliqué de créer des emplois en Espagne, c'est parce que cela coûte trop cher de licencier", estime-t-il.

En réalité, estime Rafael Domenech, analyste à l'institut BBVA Research, *"ce que nous devons corriger c'est la très forte dualité du marché, avec une partie très rigide",* les employés en contrat fixe, qui ont une négociation collective difficile à modifier et des indemnités de licenciement élevées, *"et une autre partie très flexible, à 180 degrés de la première",* les employés temporaires, très peu protégés, donc en situation précaire.

Il faut *"rendre plus flexible la négociation collective et essayer de rapprocher le coût de licenciement entre les travailleurs permanents et temporaires",* renchérit Raul Ramos, professeur à l'université de Barcelone.

Le ministre de l'Economie Luis de Guindos a donné jeudi quelques indices sur la réforme, surpris par un micro à Bruxelles en train de dire au commissaire européen Olli Rehn: *"demain nous allons approuver la réforme du travail et vous allez voir qu'elle sera extrêmement agressive, avec beaucoup de flexibilité dans la négociation collective et une réduction des indemnités de licenciement"*, déjà abaissées dans une première réforme en 2010.

Il s'agit aussi de limiter le nombre de contrats temporaires et de favoriser la formation et la flexibilité au sein de l'entreprise, avait indiqué mardi la ministre de l'Emploi Fatima Banez.

Commentaire.

Mariano Rajoy n'a pas trop à s'en faire et il le sait, puisque *"syndicats et patronat ont déjà noué un accord de modération salariale",* les dirigeants pourris des syndicats ont choisi leur camp et ils se rendront à son invitation lundi. Reste à savoir pendant combien de temps encore les travailleurs supporteront-ils un tel traitement, comme en Grèce et au Portugal...

L'évolution de la situation sociale et politique dans ces pays aboutit au fait pour les travailleurs, qu'ils ne pourront plus vivre comme avant et sans espoir que leur situation s'améliore dans le futur. Ce qui signifie qu'ils ont le choix entre accepter ces conditions et se résigner ou les refuser et les combattre, mais comment, dans quelle perspective politique?

Il ressort de la situation, que pour se prévaloir d'une certaine légitimité, la survie du capitalisme serait impossible sans le soutien du cadre juridique que lui fournisse les institutions, l'Etat. Le capitalisme et les institutions qui lui sont dévouées constituant les principaux obstacles au règlement de toutes les

revendications sociales en suspens, la question qui est à l'ordre du jour est de les liquider ensemble, simultanément, ce que seul pourrait réaliser un gouvernement ouvrier révolutionnaire combattant pour l'établissement du socialisme à l'échelle mondiale.

Un gouvernement ouvrier révolutionnaire ne pouvant pas être le produit d'une génération spontanée, il faut combattre toutes les mesures antisociales prises par le gouvernement, non pas en espérant aboutir à leur retrait ou le faire croire aux travailleurs ce qui serait criminel, mais dans la perspective du renversement du régime, objectif dont peuvent se saisir immédiatement les éléments les plus avancés parmi les travailleurs, ce qui permet de poser la question de la construction des moyens pour atteindre cet objectif, dont le parti...

Ceux qui ne sont jamais parvenus à construire le parti en 70 ans, ont démontré qu'ils étaient incapables de lier ou subordonner le combat pour des revendications sociales à la perspective politique de la chute du régime en place, à croire qu'ils avaient abandonné cet objectif ou qu'ils l'ont gravement négligé. Et ce n'est pas un hasard si aucun n'est en mesure de le faire aujourd'hui autrement que dans des déclarations sans lendemain.

Un article de l'AFP du 13 février

En 2008, davantage de Français vivent seuls dans leur logement qu'en 1990. (14.02)

Entre 1990 et 2008, la part de Français vivant seuls dans leur logement a augmenté, un accroissement particulièrement marqué pour les hommes entre 30 et 59 ans, souligne une étude de l'Insee publiée mardi.

En 2008, 16 millions de personnes vivaient en couple avec leurs enfants ou beaux-enfants, un million de moins qu'en 1990, indique cette étude de l'Institut national de la statistique.

Parallèlement, beaucoup plus de personnes vivent en couple sans enfants (+4 millions), seules dans leur logement (+3 millions), ou à la tête d'une famille monoparentale (+1 million).

C'est le vieillissement démographique qui explique une partie des évolutions, souligne l'Insee. Ainsi, les couples sans enfant dans leur logement sont plus nombreux car il y a plus de couples âgés.

Les 9 millions de personnes résidant seules sont pour près de la moitié âgées de 60 ans ou plus (44%).

Mais le nombre de personnes seules augmente surtout avant 60 ans (+2 millions de personnes) du fait de l'évolution des comportements, relève l'Insee. Ainsi en 2008, entre 20 et 29 ans, 18% des jeunes habitent seuls car ils s'installent moins rapidement en couple après avoir quitté le domicile parental qu'en 1990.

"Surtout, résider seul devient plus fréquent entre 30 et 59 ans, en particulier pour les hommes", souligne l'Institut. En effet, ces derniers se mettent en couple plus tardivement et ont moins souvent la garde des enfants lors d'une séparation. En revanche, après 60 ans, les personnes seules sont majoritairement des femmes (les trois quarts), notamment car elles vivent en moyenne plus longtemps.

Parmi les hommes actifs, ceux qui habitent le plus souvent seuls sont les employés et les ouvriers. Les agriculteurs sont les hommes qui résident le moins souvent seuls, en 1990 comme en 2008. Mais ce ne sont pas eux qui habitent le plus souvent en couple: ils partagent fréquemment leur logement avec au moins un de leurs deux parents, souligne l'Insee.

Les hommes habitant le plus souvent avec une conjointe sont les artisans et les cadres.

La situation est différente pour les femmes: avant 40 ans, les femmes cadres résident davantage en couple qu'en 1990 et ce sont désormais les ouvrières qui vivent le moins souvent en couple, notamment parce qu'elles sont plus fréquemment qu'avant mères de famille monoparentale, souligne l'Insee.

Mais après 40 ans, ce sont les femmes cadres qui habitent le moins souvent en couple.

Un article du point.fr du 13 février

Grèce : "La classe politique grecque, une oligarchie pillant la société". (14.02)

Le politologue grec Georges Contorgeorgi explique au Point.fr pourquoi les manifestants ont sombré dans la violence.

De véritables scènes de guérilla urbaine. À l'annonce de l'adoption par le Parlement du troisième plan d'austérité, ce sont 100 000 Grecs qui se sont précipités dans les rues du pays pour en découdre avec les forces de l'ordre. Le bilan est lourd : plus de 120 blessés et 45 bâtiments endommagés à Athènes. Professeur de sciences politiques à l'université Panteïon d'Athènes, Georges Contorgeorgi explique au Point.fr pourquoi la Grèce ne risque pas de sortir de l'impasse.

Le Point.fr : Que traduisent les violences sans précédent qui ont été observées dimanche soir ?

Georges Contorgeorgi : Les manifestants ont le sentiment qu'on leur impose un plan d'austérité totalement antidémocratique. En effet, la Constitution est violée. D'ailleurs, la troïka au pouvoir déclare expressément qu'elle n'est pas intéressée par ce qui est prévu par la Constitution. Ce que l'Europe ne comprend pas, c'est que la crise grecque n'est pas uniquement due à une crise des marchés européens. Bien au contraire, l'économie grecque n'a été que peu exposée à la crise. Au fond, c'est la crise de l'État grec, qui ne correspond pas à ce qu'est la société.

Que voulez-vous dire par là ?

Depuis le début de la crise, on met la société grecque face à un dilemme : la faillite ou les plans d'austérité. Mais ce n'est pas la bonne question. Tout d'abord, parce que la société grecque est déjà en faillite, vous n'avez qu'à demander aux 50 % de jeunes au chômage. D'autre part, parce que cette violente redistribution des ressources profite aux mêmes personnes.

Qui visez-vous ?

La classe politique grecque, qui se comporte comme une véritable oligarchie pillant la société. La fraude fiscale est encore plus présente qu'auparavant. Le problème, ce n'est pas que les politiques ne peuvent pas, mais plutôt qu'ils ne veulent pas réduire les dépenses de l'État. Lorsque la société au chômage demande à la classe politique de réduire les ressources qu'elle reçoit de l'État, elle refuse en invoquant une "*mesure populiste*".

Le gouvernement grec a pourtant été remanié...

Ce n'est pas une question de gouvernement, mais de système. Quiconque arrive au pouvoir ne peut agir différemment, sous peine d'être mis à la porte. L'État a réussi à démanteler la collectivité sociale : on peut parler d'État d'occupation.

Le plan d'aide européen de 130 milliards d'euros n'est-il pas accueilli favorablement ?

Le problème pour la société grecque n'est pas le Fonds monétaire international, ni l'Union européenne. C'est la classe politique grecque qui est visée. Il s'agit pour la population de montrer que l'argent prêté à la Grèce ne bénéficiera pas à la prospérité de la société. Rien n'a été fait contre la fraude fiscale. C'est donc une nouvelle fois la société qui va payer pour le mauvais fonctionnement de l'État. La vraie question n'est donc pas de savoir si le pays va sortir de la crise, mais qui doit payer.

Le plan d'austérité est-il, selon vous, voué à l'échec ?

Cela va sans dire, car on n'a pas touché aux trois raisons principales de la crise : le comportement mafieux ainsi que les structures de la classe politique, l'administration, et la loi. Tant que celles-ci ne seront pas changées, le pays ne pourra pas sortir de l'impasse, peu importe les plans d'austérité ou les baisses de salaires.

D'autres violences sont-elles à prévoir ?

Il est à craindre que la violence augmente, car la population souffre d'un sentiment profond d'injustice, qui n'est apaisé par aucune porte de sortie. On pourrait d'ailleurs assister à une recrudescence des incidents lorsque le gouvernement commencera à appliquer le plan d'austérité.

Comment interprétez-vous l'annonce d'élections législatives anticipées pour avril ?

Il semble clair que le gouvernement tente de calmer le jeu, mais on ne peut en espérer grand-chose. L'alternance au pouvoir n'apportera aucun changement. Aucun parti en Grèce, de la gauche radicale à l'extrême droite, ne touchera aux véritables causes de la crise grecque.

Que préconisez-vous ?

Il serait relativement facile d'arrêter tous les auteurs de fraudes sociales, par l'intermédiaire de leurs comptes bancaires. Mais le gouvernement n'en fera rien, l'ensemble de la classe politique grecque étant concernée. Il en va de même pour l'administration publique. Aujourd'hui, il est impossible d'obtenir ne serait-ce qu'un simple certificat, si vous ne payez pas. Si rien n'est fait contre ces fléaux, la Grèce ne sortira pas de la crise.

Un article de liberation.fr du 13 février

Grèce. «Je crains des réactions de plus en plus violentes». (14.02)

Interview. Pour le sociologue Constantin Tsoukalas, les remèdes préconisés risquent d'entraîner une explosion sociale.

Professeur émérite à l'Université d'Athènes, Constantin Tsoukalas, qui a étudié puis travaillé en France où il était réfugié pendant la dictature des colonels, est considéré aujourd'hui comme l'un des plus importants sociologues grecs. Dernier ouvrage paru : l'Invention de l'altérité (éd. Kastaniotis, non traduit).

Le seuil de ce que peuvent supporter les Grecs a-t-il été atteint ?

Ce n'est pas un seuil objectif : il évolue en fonction des perspectives réelles ou imaginaires d'une population qui a vu son niveau de vie dégringoler de plus de 50% en deux ans et qui risque de se voir imposer de nouvelles mesures dans quelques mois. C'est précisément le manque de perspective d'une sortie de crise qui rend le sauvetage d'une société grecque en déshérence totalement invraisemblable. Si le gouvernement actuel a réussi dans le court terme à éviter l'explosion sociale, il est aujourd'hui touché à son tour par le manque de crédibilité qui caractérise l'ensemble du monde politique. Je crains que les réactions de la population soient de plus en plus violentes, illégales et incontrôlables. Il ne faut pas oublier que, dans une situation certes différente, mais comparable, les crises des années 20 et 30 ont conduit aux phénomènes fasciste et nazi. Nous n'en sommes pas là, et il est très improbable que l'histoire se répète de la même manière. Néanmoins, on n'est pas obligé de croire que les crises déboucheront sur des solutions plus humaines, plus égalitaires et plus démocratiques. La peur de l'anarchie pourrait conduire à la naissance de régimes plus autoritaires, plus musclés et plus obéissants aux exigences d'un capitalisme désormais mondialisé.

Pourquoi les Grecs ont-ils souvent le sentiment que «la faute», c'est toujours celle de l'«autre» : l'Etat, le système politique ou l'étranger ?

Il n'y a pas «faute» mais des causes et leurs conséquences dans une évolution historique. Il est indéniable qu'après la Seconde Guerre mondiale la Grèce a élaboré une société dont l'une des particularités est le très grand nombre de personnes autoemployées qui, avec les agriculteurs et les fonctionnaires, représentent 75% de la population active. Dans d'autres pays, ce pourcentage est constitué par les salariés du secteur privé. On dit que les Grecs fraudent le fisc, mais la même chose se produit ailleurs, la différence est qu'ici le nombre de ceux qui peuvent le faire est plus grand. Les rapports avec l'Etat sont donc contradictoires. D'une part, on attend beaucoup de lui et, d'autre part, on s'en méfie. Quant au rejet de responsabilités sur les pays étrangers, c'est un phénomène qu'on trouve dans les «petits» pays. Dans la conscience collective des Grecs, il y a le sentiment que leur histoire a été influencée par des forces extérieures et que les décisions ne sont pas entre leurs mains.

Les Grecs sont-ils encore persuadés qu'il n'y a pas d'autre voie que l'Europe ?

Oui, car si l'on revenait à la drachme, ce serait bien pire. Quand on a déjà été un peu riche on n'accepte pas facilement de retomber dans la misère totale. Comme il semble très difficile de faire redémarrer la production nationale avant plusieurs années, toute velléité d'autarcie et de repli sur soi conduirait à une «albanisation» du pays. L'abandon de l'euro et la sortie de l'Europe seraient une solution encore plus terrible que celle préconisée actuellement. Aujourd'hui, on demande aux Grecs de changer. Comment ?

La demande de changement émanant des pouvoirs n'est pas nouvelle. Elle date des années 90 avec la politique de «modernisation». Comme le disait plus récemment Georges Papandréou [Premier ministre socialiste jusqu'en novembre, ndlr], il fallait «changer ou sombrer». Cela veut dire en réalité que l'Union européenne a élaboré une construction basée sur la convergence des structures juridiques et financières mais pas des moyens de subsistance et des stratégies de vie des gens. Quand on disait aux Grecs qu'il fallait devenir «européens» alors qu'il n'y avait pas de travail salarié dans le secteur privé, ils étaient obligés de se tourner vers le secteur public par la pratique du clientélisme, de rester au village ou de tenter de créer une toute petite entreprise. Leur «convergence» économique et idéologique est donc objectivement impossible. Et cela ne peut changer que de manière violente par quelqu'un intervenant d'en haut pour les priver des moyens de survivre autrement. Si on détruit toutes les petites entreprises et celles qui ne sont pas

extrêmement productives, si on renvoie tous les fonctionnaires, il y aura 40% de chômeurs et la Grèce se sera adaptée au modèle du capitalisme européen.

Et que serait cette Grèce-là ?

Elle sera bien pire. Car il faut bien voir que cette Grèce qu'on dit irrationnelle, corrompue, fraudeuse, tricheuse, guignolesque - souvent avec raison d'ailleurs -, c'était aussi, dans une large mesure, une Grèce dont les habitants avaient une joie de vivre et une certaine insouciance. Il y avait les taux les plus bas de maladies mentales, de suicides, de toxicomanie de toute l'Europe et des familles plus stables. La hausse de la consommation n'avait pas détruit la cohésion, l'homogénéité et la sérénité intérieure d'une société qui a résisté peut-être davantage que d'autres à l'individualisme en raison du rôle que joue encore la famille. Une sorte de meilleur des deux mondes qui risque de devenir le pire de tous. Certains pourraient dire que c'est un passage à la maturité, ou bien la vengeance de la malicieuse Histoire, entre catharsis et Némésis.

Quels enseignements la gauche doit-elle tirer de la crise actuelle ?

C'est un point douloureux. Il y a en Grèce une gauche communiste, stalinienne, et une autre gauche. Toutes deux sont prises dans un étau : d'une part, l'effondrement du modèle soviétique et, de l'autre, l'absolue insolvabilité du modèle social-démocrate. Cela explique qu'au cours des dix dernières années dans aucun pays européen la gauche n'a pu revendiquer le pouvoir. Si je pouvais, moi, définir quel devrait être le discours d'une nouvelle gauche dynamique je le ferais, mais nous sommes devant une contradiction supplémentaire : alors que la droite, les conservateurs ont des liens avec un système mondialisé et y puisent leurs forces, la gauche se voit cantonnée dans un cadre national. Elle tente d'organiser une défense de manière ponctuelle, aujourd'hui en Grèce, demain en Italie, après-demain en France. On n'a pas réussi jusqu'à présent à constituer une gauche paneuropéenne ou mondiale pour s'opposer aux forces du néolibéralisme omniprésent et opaque, dont les mille têtes repoussent comme celles de l'Hydre de Lerne.

Commentaire.

Face à la faillite historique ou à la trahison de la "*gauche stalinienne*" et de la "*gauche social-démocrate*", il reste la véritable opposition de gauche qui les combat au même titre que les partis officiels de la réaction, qui pour se démarquer de cette "gauche" réactionnaire appartenant au passé, pourrait s'intituler la gauche socialiste révolutionnaire, la racaille stalinienne, néo stalinienne et social-libéral ne pouvant pas se revendiquer à la fois du socialisme et de la révolution.

Un article de liberation.fr et lefigaro.fr du 14 février

Les grands patrons ont gagné 34% de plus en moyenne en 2010. (15.02)

La rémunération moyenne des dirigeants des grandes entreprises de l'indice boursier français CAC40 a fait un bond de 34% en 2010, à 4,11 millions d'euros, après trois années consécutives de baisse, a indiqué mardi le cabinet Proxinvest. Cette rémunération --actions et obligations comprises-- ne revient néanmoins pas à son niveau d'avant crise: la moyenne observée était de 5,7 millions en 2006, précise l'agence d'analyse de gouvernance.

La rémunération totale moyenne des présidents du CAC 40 avait baissé de 17% en 2007 puis de 25% en 2008 avant de perdre 14% l'année suivante.

Onze dirigeants français dépassent pour 2010 le plafond de Proxinvest de 240 Smics par an, soit actuellement 4,6 millions d'euros, avec en tête Jean-Paul Agon de L'Oréal (10,7 millions d'euros), le patron de LVMH Bernard Arnault (9,7 millions d'euros) et Carlos Ghosn (Renault: 9,7 millions d'euros).

Les suivants sont Bernard Charlès (Dassault Systèmes: 9,5 millions), Franck Riboud (Danone: 7,7 millions), Maurice Levy (Publicis: 6,2 millions), Christopher Viehbacher (Sanofi-Aventis: 6,1 millions).

Arnaud Lagardère, de Lagardère SCA, a une rémunération totale de 4,9 millions d'euros, tout comme Henri de Castries d'AXA. Lars Olofsson, patron de Carrefour, affiche 4,8 millions d'euros.

Ces rémunérations valorisent les stocks options et actions gratuites (30% de la rémunération totale) à la date d'attribution et ne tiennent donc pas compte de la chute des cours enregistrée depuis. Elles ne prennent pas en compte les régimes de retraite supplémentaire.

«La transparence des grandes sociétés françaises et la lisibilité des performances est inférieure à celle observée dans les pays où les dirigeants sont responsables de leur politique de rémunération devant l'assemblée générale des actionnaires», note Proxinvest. «Le patronat, qui entend définir seul les règles françaises de bonne gouvernance, s'oppose encore à la légitimation de la rémunération devant l'assemblée des actionnaires», remarque Proxinvest, qui appelle à un vote annuel sur la rémunération.

Hors CAC 40, les présidents exécutifs des 80 autres sociétés de l'indice SBF 120, qui comprend le CAC 40 et les 80 valeurs les plus liquides du premier marché, ont vu leur rémunération totale atteindre 2,08 millions d'euros, en hausse de 31% en 2010.

Complément du Figaro.fr

Passant au crible les différents éléments qui entrent dans la rémunération totale (fixe, bonus, options, actions de performance), Proxinvest constate que le million d'euros devient la norme comme salaire de base dans le CAC 40. La société de conseil regrette la hausse (6,3%) en 2010 des rémunérations fixes des 120 premiers dirigeants français.

Ses experts déplorent également le manque de transparence. Les entreprises ne publient pas le coût réel des retraites-chapeau dont bénéficient 73 dirigeants des 120 premières entreprises françaises cotées. Contrairement aux groupes européens, elles ne précisent pas les modes de calcul des bonus annuels qui ont progressé de 34% en 2010 par rapport à 2009 pour les dirigeants du CAC 40 et représentent en moyenne 138% du fixe. «Les actions de performance sont malheureusement dans de trop nombreux cas acquises après un délai très court de deux ans»,

analyse Loïc Dessaint. Certaines entreprises et les banques mettent en place des bonus pluriannuels pour échapper au contrôle des actionnaires.

Un article de Reuters du 17 février

Vingt ans après "*Mains propres*", la corruption fleurit en Italie. (18.02)

Vingt ans après l'opération "*Mains propres*" qui a balayé les vieilles structures politiques italiennes et conduit des centaines de personnes derrière les barreaux, la corruption n'a jamais été aussi répandue dans la troisième économie de la zone euro, touchant tous les secteurs de la société.

"*Illégalité et corruption (...) sont toujours profondément présentes dans le pays*", déplore Luigi Giampaolino, président de la Cour des comptes italienne.

Les autorités estiment que la corruption coûte chaque année 60 milliards d'euros à la collectivité, l'équivalent du déficit budgétaire italien et la moitié environ du coût total de la corruption dans l'Union européenne.

"*La corruption s'étend toujours plus loin et plus en profondeur dans la société*", constate le procureur adjoint de Milan, Alfredo Robledo, qui dirige une cellule de magistrats anti-corruption, héritière des équipes qui ont mené dans les années 1990 les enquêtes contre le "*tangentopol*", le système de concussion et de financement illicite des partis politiques.

La grande opération "*Mani pulite*" ("*Mains propres*") conduite à l'époque a mené à l'incarcération de centaines de personnes et au suicide de dizaines d'autres. Pour échapper à la justice, l'ancien président du Conseil socialiste Bettino Craxi avait dû s'exiler en Tunisie, où il est mort.

Le parti démocrate chrétien, qui dominait la vie politique depuis la fin de la guerre, s'était désintégré, ouvrant la voie à de nouvelles forces comme celle de Silvio Berlusconi.

Mais les espoirs de voir le pays débarrassé de la corruption n'ont guère duré. Pour certains analystes, le zèle exagéré de juges très marqués à gauche a, par contrecoup, abouti au démantèlement partiel de la législation anti-corruption.

"JE NE CROIS PLUS EN LA JUSTICE"

Alfredo Robledo ne cache pas sa rancoeur. "*Je continue à faire mon travail de mon mieux, par sens du devoir. Mais je ne crois plus en la justice*", dit-il.

"*Nous avons diagnostiqué une maladie mais c'est à nous qu'on s'en est pris, pas à la maladie*", explique Antonio Di Pietro, le fameux juge de l'opération "*Mani pulite*", qui dirige aujourd'hui un parti d'opposition.

La corruption, qui servait avant tout autrefois à financer les partis politiques, s'est étendue à toute la société et le pot-de-vin est devenu pratique courante.

"*C'est comme si on avait cassé un vase rempli de sable, et ce sable s'est répandu partout*", dit Alfredo Robledo, interviewé dans son bureau austère du palais de justice de la capitale lombarde.

Il raconte l'histoire de Giovanni Calabrese, un employé municipal de 54 ans arrêté il y a quelques semaines pour avoir extorqué de l'argent -des sommes dérisoires, pour un total de 100 euros- à des commerçants de sa ville en les menaçant de poursuites sous de faux prétextes. "*Sa seule explication, c'est qu'il n'arrivait pas à boucler les fins de mois*".

"*Dans le passé, quelqu'un comme lui aurait travaillé au noir, ou quelque chose comme ça. Mais là, pour 100 euros, il joue son emploi, son salaire et risque de finir à la rue.*"

Edoardo Austoni, ancien chef du service d'urologie de l'hôpital San Giuseppe de Milan, a été condamné en 2009 pour avoir demandé entre 1.500 et 2.500 euros à des patients atteints d'un cancer de la prostate et qui devaient payer s'ils voulaient être opérés en priorité. Il a fait appel de sa condamnation à six ans et demi de prison.

UNE LÉGISLATION VIDÉE DE SA SUBSTANCE

La corruption dans le milieu politique est, elle aussi, plus présente que jamais.

Filippo Penati, ancien président de centre gauche de la province de Milan, fait l'objet d'une enquête sur des malversations à propos d'un projet d'investissement dans une ancienne aciérie de la banlieue de la ville.

L'ancien président du Conseil Silvio Berlusconi lui-même doit actuellement répondre aux questions de la justice dans deux procès pour délits financiers et corruption.

Selon l'organisation Transparency International, l'Italie se classe 69e sur 182 en matière de corruption.

Economiste et spécialiste de la lutte anti-corruption, Marco Arnone reconnaît que "*Mani Pulite*" a amélioré pendant quelques temps l'image de l'Italie mais que les vieux démons n'ont pas tardé à ressurgir. "*Depuis 2001, la situation ne cesse de se dégrader*", dit-il.

La législation anti-corruption, depuis quinze ans, a peu à peu été assouplie. Le délai de prescription pour ce genre d'affaires est ainsi passé de 15 ans à sept ans et demi.

"C'est une vraie tragédie. Comment voulez-vous que l'Italie soit crédible auprès des investisseurs étrangers qui voient que les fraudeurs ne sont pas punis?", demande Alfredo Robledo.

"Si on ne laboure pas un champ, la mauvaise herbe repousse. C'est avant tout aux hommes politiques de s'en charger, plus qu'aux magistrats", souligne Antonio Di Pietro.

Un article de l'AFP du 18 février

Face à la crise internationale, l'Argentine prend des mesures de rigueur. (19.02)

La présidente argentine Cristina Kirchner multiplie depuis des semaines les mesures de rigueur, réduisant les subventions aux services publics et contrôlant les importations pour faire face à la crise internationale.

Réélue en octobre dans un raz-de-marée (53,9%), Mme Kirchner a rapidement supprimé 852 millions d'euros de subventions, une mesure qui se traduit par des augmentations des tarifs dans divers domaines.

Elle a appelé cela "*la sintonia fina*" ("*le réglage en finesse*") de l'activité économique, un euphémisme pour éviter le mot "*rigueur*".

"*La volte-face dans la politique fiscale et de revenus est éloquente si on la compare avec l'année électorale*", dit à l'AFP l'économiste Marina Dal Poggetto du cabinet Bein & Associés.

En 2011, l'année de la campagne, les subventions avaient atteint un record de 12 milliards d'euros, soit 50% de plus qu'en 2010, selon les chiffres de l'Association argentine du budget.

Les Argentins vont devoir désormais remplir un formulaire s'ils estiment qu'ils ont besoin d'une subvention pour leurs factures d'eau, d'électricité ou de gaz. Les premiers touchés ont été les services financiers, les casinos, les aéroports, les compagnies pétrolières et de téléphone.

Dans la capitale, l'Etat a cédé le métro à la ville pour n'avoir plus à le subventionner : le prix du billet a aussitôt augmenté de 127%.

Pour Marina Dal Poggetto, après avoir enregistré 8% de croissance en moyenne depuis 2003 (8,8% en 2011), l'Argentine "*sait qu'elle ne pourra garder ce rythme*".

Cette économiste prévoit une croissance de 3,5% en 2012, en dessous des prévisions officielles (5,1%).

Le pays sait aussi que son défaut de paiement record (76 milliards d'euros) a fait de lui de 2001 un paria des marchés internationaux, auxquels il n'a toujours pas accès.

L'Argentine est donc contrainte de faire des économies et d'avoir une balance commerciale excédentaire, afin de préserver ses réserves monétaires qui ont diminué de 4,5 mds d'euros en 2011, passant de 39,5 à 35 mds d'euros.

Le gouvernement a mis en place, dès le lendemain de l'élection d'octobre, une série de contrôles draconiens sur l'achat de devises étrangères, afin de tenter de limiter la fuite de capitaux.

La nécessité d'une balance commerciale positive, est devenue "*une question d'Etat*", selon la Fondation des recherches pour le développement (FIDE).

L'Argentine, deuxième exportateur mondial de maïs, principal fournisseur international d'huile et de farine de soja, troisième en graine de soja, bénéficie depuis des années de la hausse du prix de ces matières premières.

En 2011, le pays a eu un excédent commercial de 7,8 mds d'euros, de 11% inférieur à 2010.

Cette année, le gouvernement prévoit une augmentation de 8,8% des exportations (69 mds d'euros) et de 8,1% des importations (62,5 mds d'euros), soit un excédent de 6,5 mds d'euros.

Pour y parvenir, il a décidé de contraindre les importateurs à remplir des déclarations détaillées de leurs achats en se réservant un délai pouvant aller jusqu'à dix jours avant de donner son feu vert.

Ces mesures protectionnistes ont été très critiquées par ses partenaires du Mercosur (Paraguay, Brésil et Uruguay), qui représentent 25% des exportations et 31% des importations argentines.

"*La solution trouvée par le gouvernement a été de contrôler les importations*", dit à l'AFP l'économiste Orlando Ferreres.

"*Ce n'est pas une vraie solution, mais c'est assez logique*", estime-t-il. "*C'est du court terme, ajoute-t-il, car le manque de pièces détachées importées freine la production industrielle*".

L'inflation, qui a atteint 25% en 2011 selon les économistes indépendants, demeure la grande faiblesse du modèle argentin.

Le gouvernement tente pour la première fois de limiter les hausses salariales, au prix d'un conflit potentiel avec les syndicats.

Commentaire.

Ah le miracle de l'effacement de la dette de l'Argentine ! C'est comme le miracle du "*modèle social*" des pays scandinaves, ou encore le "*miracle* allemand, encore des mystifications...Ou encore l'autogestion...

Un article de l'AFP du 18 février

La Chine pèse de plus en plus lourd sur les marchés agricoles. (19.02)

La Chine, qui est déjà un acteur majeur des échanges mondiaux de soja et de coton, était encore jusqu'à peu autosuffisante en céréales mais la situation change et bouleverse les équilibres des marchés agricoles, selon les experts.

"La Chine est un pays majeur dont la moindre intervention sur la scène internationale fait bouger les cours et cela devrait encore se renforcer dans les années à venir", estime Benoît Labouille, analyste pour Offre et Demande Agricole (ODA), société française de conseil aux professionnels du secteur.

L'ex-empire du Milieu a déjà renversé le marché du soja avec des importations qui ont triplé depuis 2004 pour atteindre aujourd'hui 60% des échanges mondiaux.

Jusqu'ici, la Chine a tout mis en oeuvre pour ne pas devenir importateur net en céréales. Mais *"elle arrive au bout d'un modèle et nous assistons aujourd'hui à une cassure comme le montre clairement le récent accord conclu avec l'Argentine"*, constate Joséphine Hicter, analyste matières premières chez Oaks Fields Partners.

Mercredi, Pékin et Buenos Aires ont signé un accord pour l'exportation de maïs argentin. Une première puisque la Chine, deuxième producteur mondial derrière les Etats-Unis, n'importait jusqu'à l'an dernier quasiment pas de maïs.

Tout a changé avec la hausse de la consommation de viande des Chinois. *"Comme il faut sept protéines végétales pour produire une protéine animale, la multiplication des troupeaux entraîne mécaniquement une envolée de la consommation de maïs notamment"*, explique Mme Hicter.

Pour tous les experts, cette arrivée de la Chine dans les échanges mondiaux de maïs est "irréversible".

"Pour l'instant, les volumes que la Chine importe", évalués pour 2011-12 à 4 millions de tonnes, *"restent minimes au regard des échanges mondiaux (92 millions de tonnes) mais c'est plutôt leur progression qui nous met en alerte d'autant plus que la situation mondiale en maïs est extrêmement tendue"*, explique Hélène Morin de la société Agritel.

La situation en blé est moins inquiétante puisque le pays disposerait de 60 millions de tonnes de réserves stratégiques, un chiffre qui équivaut à la moitié de sa production annuelle et surtout à 30% des réserves mondiales.

Toutefois, certains analystes estiment qu'après le maïs, c'est l'approvisionnement en blé qui pourrait devenir problématique.

Avec plus de 1,3 milliard d'habitants et une consommation alimentaire qui évolue, la Chine se heurte à un problème de plafonnement de sa production agricole.

Le pays a déjà nettement amélioré ses rendements notamment grâce à une importante consommation d'engrais mais Pékin est confronté à un problème de raréfaction des terres agricoles disponibles.

En effet, la pollution des sols et l'érosion liée à la déforestation rend une partie des terres impropres à la production agricole et le pays se heurte à un problème de gestion de l'eau.

Seule solution pour le pays: aller chercher des terres arables hors de Chine, d'où une course aux terres en Afrique, en Nouvelle-Zélande et aux Philippines.

Dans ce contexte, le pays a encore dû concéder l'an dernier une brèche dans sa politique d'autosuffisance en important du blé fourrager d'Australie, de nouveau pour l'alimentation animale.

Un article d'Atlantico du 19 février

La pollution finira-t-elle par étouffer la croissance chinoise ?. (20.02)

La pollution a coûté, en 2009, l'équivalent de 170 milliards d'euros à la Chine. C'est ce qu'indique un récent rapport de l'Académie Chinoise de Protection de l'Environnement.

Atlantico: La Chine est confrontée à une situation de plus en plus difficile concernant les ressources en eau, car l'industrialisation et l'urbanisation du pays poussent la demande en eau à la hausse, a indiqué jeudi Hu Siyi, vice-ministre chinois des Ressources en eaux. La pénurie d'eau, la pollution des rivières et la détérioration de l'écologie aquatique sont "*particulièrement importantes*" et pourraient menacer le développement durable du pays. Avec une population de 1,3 milliard de personnes, la Chine consomme actuellement plus de 600 milliards de mètres cubes d'eau chaque année, soit trois quarts de ses ressources d'eau exploitables, a indiqué M. Hu. Pensez-vous que ce responsable chinois exagère ?

Alain Wang: Non... La disponibilité d'eau par habitant est aujourd'hui proche du tiers de la moyenne mondiale. Mais il faut tenir compte de sa répartition sur le territoire. Le seuil de rareté de 500 m³ par personne et par an est atteint dans certaines zones au nord du pays, à Pékin ou Tianjin par exemple. Le sud, grâce aux pluies de moussons abondantes est généralement plus arrosé. Néanmoins, le changement climatique a provoqué, en 2010 et en 2011, les plus graves sécheresses depuis un demi-siècle. Elles ont touché des dizaines de millions de personnes, des millions d'hectares de terres agricoles et des millions de têtes de bétails. Trois quarts de l'eau utilisée est impropre à la consommation, la qualité de l'eau des nappes phréatiques est très basse dans de nombreuses villes. Les conséquences d'industrialisation et l'urbanisation débridées amplifient cette dégradation. Sans traitement primaire, un tiers des rejets industriels et deux tiers des eaux usées domestiques sont directement versés dans les cours d'eau. Deux cent quarante-trois lacs d'une surface de plus 1 km² ont disparu en cinq décennies.

En dehors de la question de l'eau, auriez-vous d'autres exemples de pollution catastrophique en Chine ?

En dehors de l'eau, la pollution la plus grave est celle de l'air. Les grands centres urbains comme Pékin, Shanghai, Canton et Hongkong ont vu leur parc automobile gonfler jusqu'à la saturation. Selon un rapport officiel publié en début d'année, trois cinquième des plus petites particules dans l'air proviennent des gaz d'échappement, de fumées industrielles et de la consommation de charbon. Les centrales thermiques au charbon représentent en production presque trois quarts du mix énergétique chinois. Soixante-six "*villes modèles environnementales*" sur soixante-dix-sept ont été déclassées en 2011. L'OMS estime que cette pollution de l'air cause plus de 300 000 décès prématurés par an. L'asthme, les cancers pulmonaires et les maladies cardiovasculaires augmentent anormalement.

Quel est le coût de cette pollution sur la croissance ?

Selon les données de l'OCDE, la pollution aurait un coût de 64 milliards de dollars par an. La Banque mondiale donne une fourchette entre 20 et 75 milliards de dollars. Ce qui correspond à environ 1 à 1,5 point de son PIB. Cela pèsera de plus en plus avec le ralentissement de la croissance l'économie chinoise qui s'amorce. Mais, au-delà, le danger n'est-il pas d'assister à un déséquilibre écologique tel, dans certaines régions, qu'il aura des conséquences humaines incalculables ? L'impact de la dégradation environnemental a un coût : un million d'enfants chinois naissent aujourd'hui avec une anomalie physique ou mentale soit 7% des naissances, trois fois plus que dans les pays développés.

Alain Wang est sinologue et enseignant.

Ancien rédacteur en chef d'Asia Magazine, il est co-auteur de *La Chine nouvelle : être riche est glorieux* (Larousse, 2007 - édition actualisée prévue pour mars 2012).

Un article d'Agoravox du 20 février

Mécanisme Européen de Stabilité (MES) : Ratification le 21/02/2012. (22.02)

Le 11 juillet 2011, les ministres des Finances de la zone euro ont signé le traité établissant le Mécanisme européen de stabilité (MES, ESM en Anglais), attendu depuis mai 2010. Une nouvelle version a été signée le 2 février 2012.

Le but est de permettre la création d'un mécanisme permettant de sauvegarder la stabilité de la zone euro de manière permanente. Le traité est maintenant en cours de ratification par les différents Etats membres et devrait entrer en vigueur en Juillet 2012. C'est le 21 février 2012 que les Parlementaires Français devront se prononcer sur ce traité.

Comment en est-on arrivé là ?

Retour au 9 mai 2010 : la Commission confie au Conseil Ecofin une proposition de règlement permettant d'établir le Mécanisme européen de stabilisation financière (MESF).

Les 9 et 10 mai 2010, les ministres des finances des 27 états vont approuver la création du MESF et du Fonds Européen de Stabilité Financière (FESF). Le premier est un organisme communautaire adossé au budget de l'Union Européenne et n'est garanti "que" à hauteur de 60 milliards d'euros (auxquels s'ajoutent 30 milliards d'euros de garanties du FMI). Le second est un organisme inter-gouvernemental doté de 440 milliards d'euros de capital garanti (le FMI garantissant 220 milliards d'euros de plus, le capital garanti s'élève à 660 milliards d'euros).

Aussi, afin de "pérenniser" un mécanisme européen de stabilité, les dirigeants européens doivent modifier le Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE). Validée par le Parlement Européen, la modification de l'article 136 du TFUE est entérinée par le Conseil le 23 mars 2011. Elle devra, dans le même temps que le Traité MES, être ratifiée par les Parlements nationaux.

Le 2 février 2012, une deuxième version du traité a été signée afin d'y intégrer des nouveautés dans plusieurs domaines.

2. MANQUE DE TRANSPARENCE ET SUSPICIONS

Des citoyens méfiants s'inquiètent

Le texte n'est disponible officiellement qu'en Anglais bien qu'une société privée ait récemment décidé de le traduire. Ses grandes lignes étaient connues depuis le Conseil Européen des 24 et 25 mars 2011.

Depuis juillet 2011, date de sa signature, la suspicion règne sur le net vis-à-vis de ce traité, alimentant la peur d'une "dictature financière". Certains se demandent aussi si sa ratification s'est faite légalement.

Pourtant très attendue, sa signature n'a pas été commentée dans les grands médias. Seuls les sites officiels ainsi que certains médias spécialisés ont rapporté l'information.

3. LE MES TEL QUE DECRIT PAR LE TRAITE

Structure et But du futur organisme Le MES sera une institution internationale composée :

- d'un Conseil d'Administration présidé par un Directeur Général et dont le travail sera de gérer les affaires courantes et techniques ;
- d'un Conseil des Gouverneurs chargé de prendre les décisions importantes. Ce dernier, regroupant les ministres des finances des États membres, élira son président pour un mandat de 2 ans renouvelable, et nommera aussi le Directeur Général du Conseil d'Administration pour un mandat de 5 ans renouvelable une fois.

Le but de cet organisme sera de prendre la suite du FESF en finançant sous conditions un état membre si sa situation menace la stabilité de la zone euro. Ce mécanisme pourra lever des fonds via des instruments financiers (par des émissions d'obligations notamment), mais aussi via des accords de coopérations avec des états non-membres ou des institutions tiers telles que le FMI.

4. LA POMME DE LA DISCORDE

Les sommes en jeu, les pouvoirs et les privilèges accordés

Objet du scandale n°1 : Le capital

Tout comme ses prédécesseurs, le MES ne prêtera pas son propre argent aux États en difficulté. Il se base sur un capital garanti par les états membres pour pouvoir emprunter sur les marchés. Le capital s'élevant au total à 700 milliards d'euros dont 11% seulement (80 milliards d'euros) seront réellement versés durant les 5 années suivant la ratification du traité.

Deux types de capital :

D'une part, le MES disposera de fonds mobilisables qu'on appelle capital libéré (c'est l'argent que les états auront vraiment donné au MES), d'un montant initial de 80 milliards d'euros, d'autre part un capital non libéré (il est sujet à appel mais n'est pas versé tant qu'on n'en a pas besoin) d'un montant initial de 620 milliards d'euros. La modification du capital par le Conseil des Gouverneurs :

Ce qui pose problème à certains commentateurs, c'est le fait que le Conseil des Gouverneurs pourra décider de modifier ces montants. Il pourra donc, d'un commun accord (unanimité des votants, l'abstention n'étant pas comptée), augmenter le montant du capital libéré ou non libéré.

Le Conseil des Gouverneurs aura par ailleurs la possibilité de faire appel à du capital non libéré des États membres. Dans les cas extrêmes où le MES se verrait dans l'incapacité potentielle d'honorer ses créanciers, le Directeur Général pourra faire appel au capital non libéré : les États s'engageront alors inconditionnellement et irrévocablement à procéder au paiement dans les 7 jours suivant l'appel.

Enfin, le Conseil d'Administration pourra, à la majorité simple, faire appel au capital non libéré pour maintenir le niveau de capital libéré : Si, à cause de pertes, le montant du capital libéré descend à 75 milliards, il pourra alors demander aux États de libérer 5 milliards d'euros pour revenir au montant prévu de 80 milliards d'euros de capital libéré.

Objet du scandale n°2 : immunité, privilèges et manque de transparence

Le MES "*aura pleine personnalité juridique et aura pleine capacité juridique*". Il pourra aller en justice, acquérir et aliéner des biens immobiliers et mobiliers ou passer des contrats.

Tous ses biens, fonds et avoirs jouiront de l'immunité de toute forme de procédure judiciaire et seront exempts de restrictions, réglementations, contrôles et moratoires. Sa propriété, son financement et ses actifs seront exempts de perquisition, réquisition, confiscation ou saisie, d'où qu'elles émanent. Ses archives et documents, ainsi que ses locaux seront inviolables.

Les employés seront à l'abri de toute poursuite à l'égard d'actes accomplis en leur qualité officielle, seront soumis au secret professionnel, paieront un impôt interne décidé par le Conseil d'Administration (les salaires et émoluments étant exempts de l'impôt sur le revenu national).

Notons que le Conseil des Gouverneurs aura le pouvoir de lever certaines immunités quand il le jugera opportun.

Objet du scandale n°3 : Le TSCG

Le traité établissant le MES fait explicitement mention du Traité sur la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance, signé par 25 Etats de l'Union Européenne le 30 janvier 2012, et qui a pour but de renforcer la discipline budgétaire des Etats signataires.

En effet, une des conditions d'accès à l'assistance du MES sera d'avoir au préalable ratifié le TSCG et d'avoir créé un mécanisme de correction budgétaire (la "*Règle d'Or*").

C'est à cause de cette mention faite du TSCG que les Parlementaires Socialistes sont appelés à s'abstenir.

5. CONCLUSION

Pour résumer !

Le MES aura un immense pouvoir au sein de la zone euro et prendra la place du FESF au courant de l'année 2013. Le capital pourra être modifié à l'unanimité des Gouverneurs, offrant donc une flexibilité potentielle tout en gardant la possibilité pour un membre d'user de son droit de véto.

La France y est engagée à hauteur de 142,7 milliards d'euros, dont 16,3 milliards d'euros de capital à libérer dans les 5 ans suivant 2013, soit environ 3,26 milliards d'euros par an. Bien sur, si la décision d'augmenter le capital était prise, la France et les autres membres devraient augmenter leurs transferts vers le MES.

Dans les cas extrêmes, les pays signataires s'engagent à verser du capital non libéré au MES dans les 7 jours suivant l'appel du Directeur Général.

Facteur à ne pas négliger non plus : aucun acteur de ce système n'est élu ni responsable devant les peuples européens.

Dernières infos du 21 février

L'Assemblée nationale a ratifié mardi le Mécanisme européen de stabilité (MES), destiné à devenir le pare-feu de la zone euro contre les crises de la dette, contre lequel ont voté Front de gauche et Verts, alors que les socialistes se sont abstenus sous les huées de la droite.

Le premier texte, qui modifie un article du traité de l'Union européenne, autorise la création d'un tel mécanisme, tandis que le second traité fixe ses modalités de fonctionnement. Le Sénat va maintenant devoir aussi se prononcer, mais en cas de désaccord l'Assemblée aura le dernier mot. (Reuters 21.02)

Commentaire d'internautes

1- Il faut garder à l'esprit que le MES est une institution inter-gouvernementale sous la forme juridique d'une Organisation Internationale Financière de droit luxembourgeois (comme le FESF, SA de droit luxembourgeois) et adhérant à la BIS (Bank of International Settlements : Banque Centrale des banques centrales au fonctionnement totalement opaque).

Il ne s'agit pas du tout d'une Institution Européenne, même si pour un litige elle ne reconnaît que la compétence de la Cour de Justice de l'Union Européenne, ce qui semble contradictoire. Cependant, le Conseil Européen, la Commission avec l'aide des lobbies financiers ont largement contribué à la création du MES

"Pour y parvenir, les gouvernements Britannique, Allemand et Français ont demandé à Van Rompuy Président du Conseil Européen) de "*torturer*" les traités européens pour fournir un cadre juridique présentable à ce MES (les mots sont de petits êtres fragiles, si on les torturent, ils disent tout ce que vous voulez). Ainsi :

Afin de résoudre le problème du fondement juridique, le gouvernement allemand indiqua qu'un amendement au traité serait nécessaire. Cependant, après la ratification difficile du traité de Lisbonne, certains États et hommes d'État se sont opposés à une modification du traité, notamment le gouvernement britannique qui

s'opposait à des changements affectant le Royaume-Uni. C'est finalement avec le soutien du président français que l'Allemagne obtint l'aval du Conseil européen d'octobre 2010.

La proposition allemande demandait une modification minimale visant à renforcer les sanctions et à créer un mécanisme permanent de sauvetage. Cette modification minimale ne répondant toutefois pas à l'exigence allemande de sanctionner les manquements des États par la suspension du droit de vote. En effet, une telle exigence nécessiterait une modification plus importante du traité.

Le 16 décembre 2010, le Conseil européen trouva un accord pour un amendement de deux lignes au traité, ce qui permet d'éviter la tenue de référendums. En effet, le Président du Conseil européen Herman Van Rompuy a prévu d'examiner les changements à travers la procédure de révision simplifiée (article 48 TFUE). La modification change simplement le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne pour permettre l'instauration d'un mécanisme permanent." (Wikipédia)

Avant de ratifier le Traité MES, nos parlementaires vont devoir se prononcer sur une modification "*mineure*" de l'article 136 du TUE concernant le MES, Modification qui, associée à celle de l'article 48 du TFUE, permettra de s'exonérer de l'obligation de la tenue de référendums, désormais.

Ainsi on nous vend un parck (MES+Pacte Budgétaire Européen) qui établit une dictature financière européenne qui aura la haute main sur les politiques budgétaires, économiques, sociales (dans un premier temps) des pays de l'Eurozone qui sont contraints d'adhérer au MES sans aucune possibilité de sortie.

Il faut souhaiter qu'un député pose une QPC (Question Prioritaire de Constitutionnalité) sur le Traité MES et sa légalité, malgré les réponses gouvernementales.

Par principe, il ne faut pas faire confiance aux déclarations des politiques. Quand un Cambadélis, soutien de Strauss-Kahn et socialiste libéral, annonce que les députés PS s'abstiendront, cela fait revenir l'arrière goût amer d'un certain vote. Il s'agit de ne pas apeurer nos partenaires européens et surtout les électeurs de la classe moyenne supérieure, de l'art du double langage sur fonds de langue de bois.

En conclusion, j'ai bien bien peur que nous irons en 2012 : Voter pour rien

2- On peut ajouter que le M.E.S. permettra à Bruxelles de se servir directement dans la caisse des Etats qu'ils désigneront arbitrairement- agissant comme les cautions solidaires, et ceci en toute légalité et impunité

En ce qui concerne le langage du PS sur leur positionnement au vote du MES, ils ont différents éléments de langage pour noyer le poisson - ex : Benoit Hamon quand la question lui est posée, répond que le PS "*n'approuvera pas*" ! - ceux qui attendent du PS un vote "*contre*" seront déçus !

Et pour cette élection 2012, il faut être conscient que voter c'est cautionner.

Un article de l'AFP du 22 février

L'Afrique du Sud annonce un plan de 320 milliards d'euros pour ses infrastructures. (23.02)

Le gouvernement sud-africain a annoncé mercredi qu'il consacrerait 3.200 milliards de rands (320 milliards d'euros) sur neuf ans pour améliorer les infrastructures du pays, afin de stimuler la croissance et l'emploi.

Le ministre des Finances Pravin Gordhan a déclaré que ce programme d'investissements consentis d'ici 2020 dans l'énergie, le logement, les transports, l'éducation et l'eau était "*ambitieux mais pas ingérable*".

"Nous entrons dans une nouvelle phase passionnante de l'économie sud-africaine. (...) Nous prenons un chemin tiré par l'investissement", a-t-il déclaré à des journalistes avant de présenter son budget 2012/13 au Parlement.

La majeure partie des 43 projets sont encore en cours d'évaluation, et un quart d'entre eux sont déjà en cours d'exécution, notamment le programme de construction de nouvelles centrales électriques.

Le pays entend déjà dépenser 845 milliards de rands (84 milliards d'euros) sur les trois prochaines années, dont 300 milliards dans l'énergie et 262 milliards dans les transports.

"Ces investissements feront sauter des goulets d'étranglement critiques et permettront à l'économie et à l'emploi de croître à un rythme plus rapide", ajoute un document du ministère du Budget publié mercredi.

Le gouvernement sud-africain veut notamment améliorer les capacités de transport pour mieux écouler les exportations de minerais et renforcer un réseau électrique défaillant, afin de stimuler la croissance et de créer les millions d'emplois dont le pays a désespérément besoin.

Parmi les autres projets à plus long terme, il cite un TGV entre Johannesburg et Durban.

Pravin Gordhan a précisé que les investissements prévus seraient cofinancés par des institutions publiques de développement et le secteur privé, "*sans compter sur des financements extérieurs coûteux ou de complexes arrangements structurés*".

"L'Afrique du Sud a des marchés de capitaux profonds et liquides, à travers lesquels des fonds peuvent être levés à long terme à des tarifs compétitifs par le gouvernement, les entreprises d'Etat et le secteur privé", a-t-il assuré.

"Nos institutions financières de développement sont capables d'élever les investissements en capital et de co-financement des entités du secteur privé l'État et les municipalités."

Parmi les mesures accompagnant son budget de 1.060 milliards de rands (106 milliards d'euros), le ministre a annoncé pêle-mêle une hausse des taxes sur l'essence, un feu vert aux péages --controversés-- sur les autoroutes de Johannesburg et une possible hausse de la TVA pour financer la sécurité sociale.

M. Gorhan a estimé que l'économie sud-africaine était "*en bonne santé*", quand bien même la croissance devrait ralentir à 2,7% en 2012.

Le déficit budgétaire devrait atteindre 4,6% du produit intérieur brut (PIB) sur l'exercice 2012/13, en baisse de 0,2 point sur l'année précédente, l'objectif étant de le limiter à 3% en 2014/15.

La dette publique devrait continuer à progresser à 36% du PIB cette année, pour atteindre un pic de 38,5% en 2014/15.

Un article du figaro.fr du 22 février

100.000 nouveaux retraités en moins l'an dernier. (23.02)

Cette baisse s'explique essentiellement par les premiers effets du report de l'âge légal, inscrit dans la réforme Woerth.

Le nombre de nouveaux retraités du régime général (salariés du privé) a plongé de 15% l'an dernier, à 630.379, selon une publication mise en ligne mercredi par la Caisse nationale d'assurance-vieillesse (Cnav). Cela représente un recul de 108.000 personnes. Le plongeon s'explique essentiellement par les premiers effets du report de l'âge légal, inscrit dans la réforme Woerth: les salariés nés au second semestre 1951 n'ont pu demander une pension qu'à partir de 60 ans et 4 mois, au lieu de 60 ans tout rond - âge légal en vigueur depuis 1983. Les réformes précédentes continuent elles aussi à jouer, notamment la réforme Fillon de 2003, qui fixe le principe d'un allongement de la durée de cotisation pour une pension à taux plein, proportionnel à l'allongement de l'espérance de vie (41 ans pour la génération 1952). L'âge moyen de départ grimpe ainsi de six mois par rapport à 2010, pour frôler 61 ans et 11 mois.

Cette moyenne inclut 43.500 départs avant l'âge légal, la plupart au titre du dispositif «carrières longues» (instauré par la réforme Fillon), mais aussi de l'amiante ou de la pénibilité du travail (un millier de personnes ont bénéficié en six mois de cette nouveauté de la loi Woerth). La mesure «de justice» promise par François Hollande, avant une remise à plat éventuelle de tout le système de retraites, et qui reviendrait à étendre le dispositif «carrières longues» aux salariés ayant commencé à travailler à 19 ans, profiterait à 150.000 personnes par an, selon l'entourage du candidat socialiste.

Le nombre total de retraités du régime général a atteint 13,1 millions fin 2011 (+217.000). La pension moyenne de droit direct (c'est-à-dire hors réversion) franchit les 1000 euros: 1015 euros exactement pour une carrière complète, hors régimes complémentaires.

Un article de l'AFP du 23 février

Mystification. Allègement de charges contre Prime pour l'emploi. (24.02)

Nicolas Sarkozy veut donner un coup de pouce aux bas salaires en remplaçant la Prime pour l'emploi par une réduction de charges sociales mais cette mesure risque de faire des "perdants" parmi les salariés modestes, affirment des experts et certains candidats concurrents.

Le projet du candidat UMP, qui se veut une réponse aux critiques faites à la TVA sociale d'amputer le pouvoir d'achat, est ciblé sur les salariés gagnant "entre 1 et 1,2 smic".

Nicolas Sarkozy affirme que la suppression de 4 milliards d'euros de charges salariales permettrait à 7 millions de personnes d'augmenter leur feuille de paie jusqu'à 1.000 euros par an.

En réalité, pour ceux qui perdront le bénéfice de la Prime pour l'emploi (PPE), le gain sera rogné de la valeur de la prime.

Ce que François Hollande n'a pas manqué de souligner, dénonçant un "tour de passe-passe" et une "mystification". Les salariés auront "trois euros par mois en plus", calcule le candidat socialiste.

Cette réforme "constituerait un transfert entre salariés rémunérés à un niveau proche du smic" et "il pourrait y avoir des perdants", prévient le Syndicat national unifié des impôts (Snui, majoritaire).

Ainsi, selon les calculs du syndicat, une famille de deux adultes (l'un déclarant 12.000 euros de salaires, l'autre au chômage et au RSA) et trois enfants qui percevait une prime pour l'emploi de 1.115 euros subirait "une perte de revenu d'au moins 115 euros" malgré l'allègement de 1.000 euros.

Ce projet revient "à prendre aux pauvres pour donner aux pauvres", a résumé le candidat du Modem François Bayrou.

"Une mesure à fort effet de seuil"

Les autres perdants seront "ceux qui gagnent actuellement entre 1,2 et 1,4 smic", souligne Yannick Lhorty, professeur à Paris Est, spécialiste des bas salaires. Ils ne bénéficieront plus de la PPE, réservée aux personnes touchant entre 0,3 et 1,4 fois le smic, et ne verront pas pour autant remonter leur salaire net.

Supprimer la PPE, qui bénéficie actuellement à 6 millions de personnes (prime moyenne de 450 euros), pour "la remplacer par une mesure à fort effet de seuil pose des difficultés, il y a un risque de trappe à bas salaire", estime-t-il.

Cet expert estime néanmoins que la suppression de la PPE "va dans la bonne direction". Lancée en 2001 sous le gouvernement Jospin pour inciter les chômeurs à reprendre une activité, même partielle, sans risquer de perdre des revenus, la PPE n'a jamais rempli son objectif.

La Cour des comptes l'a épinglée plusieurs fois: trop "complexe" et "faiblement incitative". La mise en oeuvre du RSA (Revenu de solidarité active) avait encore brouillé les choses.

Son manque d'équité est souvent relevé, le revenu plancher excluant 2,8 millions de personnes en emplois précaires.

Combien de salariés pourraient profiter d'allègements? D'après Yannick Lhorty, "seuls 3,7 millions de salariés du secteur marchand gagnent entre 1 et 1,2 smic", pas 7 millions comme l'énonce Nicolas Sarkozy.

Et selon cet expert, 4 milliards d'euros permettraient de supprimer les cotisations vieillesse et maladie de 3,7 millions de personnes, pas plus.

Le scénario du président se fonderait sur un allègement des seules cotisations vieillesse, indique-t-on dans son équipe de campagne.

"*Je ne veux pas naturellement dégrader le déficit de la France, on n'a pas les moyens*", a dit le président-candidat qui prévoit d'utiliser les 2,5 milliards de la PPE et un nouveau prélèvement d'1,5 milliard sur les revenus financiers.

Pour le PS, cette taxe sur les dividendes, qui représente "*à peine plus de 10% du produit de la TVA sociale*", ne compensera pas les effets d'une augmentation des prix pour les plus modestes.

Un article de l'AFP du 24 février

Production mondiale de céréales à un niveau record en 2011/2012. (25.02)

La production mondiale de céréales est attendue à un niveau record en 2011/2012, grâce à de meilleures récoltes dans les deux hémisphères, mais les stocks, bien que revus en légère hausse, devraient rester tendus, a indiqué vendredi le Conseil international des céréales.

La production mondiale devrait atteindre 1.841 millions de tonnes (Mt), en hausse de 11 Mt par rapport aux projections de janvier, selon le CIC, une organisation basée à Londres et regroupant grands pays producteurs et importateurs.

Cette progression s'explique par le relèvement des attentes de productions en Australie, au Kazakhstan, en Ukraine, en Inde et au Brésil. Ce dernier pays envisage de réaliser de nouvelles cultures de maïs pour compenser les pertes occasionnées lors de la sécheresse de l'automne et de l'hiver dernier.

La consommation mondiale est ajustée à la hausse (+5 Mt) à 1.836 Mt, contre 1.785 Mt estimé en 2010/2011. La part destinée à l'alimentation animale est relevée de 4 Mt à 775 Mt, soit une hausse de 4% par rapport à 2010/2011.

En revanche, le CIC anticipe un ralentissement de la consommation industrielle, qui ne devrait croître que de 2% cette année, avec un recul de l'utilisation de maïs pour fabriquer de l'éthanol, utilisé dans les biocarburants, après le pic enregistré en 2011.

Les stocks mondiaux de céréales sont attendus en légère progression, à 378 Mt contre 373 Mt en 2010/2011 et 404 Mt en 2009/2010.

En blé, la production mondiale est projetée à 695 millions de tonnes (Mt), soit une hausse de 5 Mt par rapport aux prévisions du mois de janvier. En 2010/2011, la production mondiale avait été estimée à 653 Mt.

Cet accroissement de la production devrait s'accompagner d'une augmentation des stocks de fin de campagne à 211 Mt (+7 Mt), contre 196 Mt en 2010/2011, éclipsant le dernier record établi en 1990/2000, note le CIC.

En maïs, la production mondiale s'établirait à 864 Mt (+3 Mt), malgré les chutes de production en Amérique latine --Argentine et Paraguay en première ligne-- en raison de la sécheresse.

Les stocks mondiaux de maïs restent faibles, même s'ils sont revus en légère hausse (+1 Mt) à 126 Mt. Ces derniers pourraient encore s'amoinrir dans les mois à venir, prédit le CIC, du fait d'une demande soutenue de la part des pays importateurs. Les exportations atteindraient un plus haut depuis quatre ans à 95 Mt.

La production mondiale de graines de soja reste en recul de 8% à 246,5 Mt par rapport à l'an passé, en raison de productions plus faibles que prévu dans les principaux pays producteurs.

Sous l'effet d'une demande intense de la Chine particulièrement, le niveau des exportations est estimé à 91,7 Mt en 2011/2012.

Enfin, les exportations de tourteaux de soja, produits dérivés issus de la trituration, devraient atteindre un niveau record de 58,4 Mt, en hausse de 3% par rapport à l'an passé, portées par une demande accrue de la part des pays asiatiques.

Un article du Réseau Voltaire du 26 février

La France ouvre des négociations avec la Syrie pour récupérer ses 18 agents. (27.02)

Le 13 février 2012, Thierry Meyssan révélait sur la première chaîne de télévision russe que la Syrie avait fait prisonniers une douzaine de militaires français. Le Réseau Voltaire est en mesure de confirmer qu'au 26 février, le nombre de prisonniers français s'élève à 18 (dix-huit).

Si Paris admet qu'ils ont agi en mission, ils bénéficieront du statut des prisonniers de guerre et seront protégés par la Convention de Genève, mais si Paris dénie les avoir envoyés, ils seront considérés comme des civils étrangers, ils seront jugés en Syrie pour leurs crimes et encouront la peine de mort.

La France a ouvert trois canaux de négociation via la Fédération de Russie, les Émirats arabes unis et le Sultanat d'Oman. L'ambassadeur de France, Éric Chevallier, est reparti le 23 février d'urgence à Damas. Kofi Annan a été appelé comme médiateur par l'ONU et la Ligue arabe.

Conscient de l'usage qu'il peut faire de ces prises en période électorale française, Damas a demandé aux médias publics syriens de ne pas aborder cette affaire pour le moment. Il se réserve ainsi la possibilité de la traiter en secret si cette option est plus avantageuse. Tout en admettant le caractère exceptionnel de cette situation, les journalistes syriens, qui se sont rapidement habitués à la liberté d'expression garantie par la nouvelle loi sur la presse, déplorent que des limites soient à nouveau posées pour des motifs de sécurité nationale.

Si les négociations restent secrètes, la France devra payer en sous-main des indemnités de guerre particulièrement lourdes, soit en numéraire, soit sous forme de privilèges économiques. Si elles deviennent publiques, la France peut espérer des indemnités moins onéreuses, mais Nicolas Sarkozy et Alain Juppé devront s'expliquer devant leurs concitoyens. Leur camp hypothéquerait alors ses chances de gagner l'élection présidentielle, le président risquant même d'être traduit devant la Haute Cour (articles 35 et 68 de la Constitution).

Dans l'affaire du Rainbow Warrior (1985), où il y avait eu un bateau coulé et une personne tuée, la France avait présenté des excuses officielles, puis avait payé des indemnités de 7 millions de dollars à la Nouvelle-Zélande et de 8,16 millions de dollars à Greenpeace. Surtout, Paris avait dû autoriser l'importation d'ovins néo-zélandais détruisant en partie sa propre filière ovine. En échange, les deux agents français prisonniers avaient été libérés. Ironie de l'Histoire, Laurent Fabius, le Premier ministre dont le gouvernement avait ordonné l'attaque du Rainbow Warrior est pressenti comme ministre des Affaires étrangères de François Hollande, en cas d'élection du candidat socialiste à la présidence de la République. Ce dernier est l'ex-beau-frère du lieutenant-colonel Gérard Royal, le commandant de cette opération.

Dans la guerre secrète contre la Syrie, la France et ses alliés sont responsables d'un conflit ayant entraîné la mort d'au moins 3 000 soldats syriens et 1 500 civils, auxquelles s'ajoutent des pertes économiques et des sabotages d'infrastructures estimés à au moins 3 milliards de dollars.

Un article de lexpansion.com du 27 février

La Chine doit changer de modèle, selon la Banque mondiale. (28.02)

Après la croissance, l'heure des réformes. Au cours des 30 dernières années, la Chine a connu en moyenne 10% de croissance annuelle, mais aujourd'hui la deuxième économie mondiale doit changer de modèle de croissance, axé jusque là sur l'investissement et les exportations, a affirmé le président de la Banque mondiale Robert Zoellick, lors de la présentation de cette étude "*Chine: 2030*". "*La nécessité de réformes est indiscutable parce que la Chine est désormais à un tournant de son développement*", a dit M. Zoellick lors d'une conférence de presse à Pékin. "*Le modèle de croissance actuelle du pays n'est pas soutenable. Ce n'est pas le moment de se débrouiller comme on peut, c'est le moment d'anticiper et de s'adapter aux grands changements sur la scène internationale et dans les économies mondiale et nationales*", a dit M. Zoellick. Liu Shijin, vice-ministre du Centre de recherche sur le développement du gouvernement, qui a préparé le rapport avec la Banque mondiale, a également souligné la nécessité des réformes pour l'économie chinoise, qui croît encore à environ 9% annuellement, mais va voir sa croissance ralentir aux alentours de 5 ou 6% dans les 20 prochaines années.

Le document a reçu le soutien du vice-président Xi Jinping et du vice-Premier ministre Li Keqiang, qui devraient, sauf coup de théâtre, succéder au président Hu Jintao et au Premier ministre Wen Jiabao lorsque le processus de succession politique sera achevé en mars 2013 en Chine. Mais les conclusions du document vont probablement buter sur une forte résistance de la part de ceux qui tirent profit du modèle actuel, a averti M. Zoellick. "*Les réformes ne sont pas faciles, souvent elles provoquent des rejets*", a dit le président de l'institution internationale. La résistance pourrait notamment venir des entreprises d'Etat, dont le rapport veut réduire les privilèges et le poids économique. Plus de 10 ans après l'accession de la Chine à l'Organisation mondiale du Commerce, ces dernières profitent toujours des restrictions sur la part de l'investissement étranger dans des secteurs stratégiques comme l'automobile, l'énergie, la finance et les télécommunications. Elles profitent aussi de financements avantageux, tandis que leurs concurrents étrangers se plaignent d'un manque de transparence dans l'accès au marché chinois.

Le rapport préconise aussi un meilleur accès au crédit pour les PME, veut que le système bancaire chinois soit gouverné par des règles de marché et appelle à une libéralisation des taux d'intérêt afin que la deuxième économie mondiale "*achève sa transition vers une économie de marché*". Parmi les autres recommandations, le document appelle à renforcer l'innovation, à améliorer la protection sociale et les incitations pour protéger l'environnement, ainsi qu'à une meilleure garantie des droits sur la terre des paysans. De telles "*mesures concrètes*" sont nécessaires alors que la Chine veut fonder sa croissance économique sur la "*stabilité*", a souligné Li Wei, le ministre en charge du Centre de recherches sur le développement. Malgré la crise de la dette en Europe et les faiblesses persistantes de l'économie américaine, M. Zoellick a minimisé le risque d'une catastrophe économique en Chine. Il entrevoit des "*points de tension qui vont se renforcer avec le temps plutôt qu'une crise*" pour l'économie chinoise.

Un article de lemonde.fr du 28 février

Londres passe à l'heure de la "police totale". (29.02)

Tout se déroule en quelques secondes. Quand le jeune homme franchit le portillon du métro, le chien renifleur, tenu en laisse à proximité par une policière, se précipite, repérant l'odeur de drogue. Deux officiers en civil, méconnaissables au milieu de la foule, avec leurs jeans et pulls, interviennent immédiatement, attrapant l'individu par les bras. Quelques instants plus tard, celui-ci est envoyé vers le fourgon de police, tellement surpris qu'il n'oppose aucune résistance.

Toute la soirée du vendredi 24 février, à la sortie des métros autour de Shoreditch, dans l'est de Londres, un quartier réputé pour ses bars et boîtes de nuit, de jeunes britanniques sont tombés dans le piège de la même manière. Vers minuit, 110 personnes avaient été interpellées, et 11 arrêtées, essentiellement pour possession de drogue de "classe A" (héroïne, cocaïne, LSD...).

L'opération "Fallon" était en marche, fer de lance des méthodes policières de Bernard Hogan-Howe. Le nouveau patron de Scotland Yard a pris ses fonctions en septembre et multiplie les opérations coup-de-poing. Sa doctrine : "la police totale", une idée proche de la tolérance zéro inventée à New York par le superflic américain Bill Bratton, lui-même conseiller du gouvernement britannique depuis l'été 2011.

Suivant cette logique, une à deux fois par mois, la police de Londres met toutes ses forces dans la lutte contre un crime spécifique, mobilisant jusqu'à 5 000 hommes en même temps. Selon M. Hogan-Howe, au physique aussi sec et dur que sa doctrine, mieux vaut intervenir de façon spectaculaire plutôt que de diluer l'effort : cela marque les esprits et a un effet dissuasif.

C'est ainsi qu'il s'en est pris aux bars et boîtes de nuit qui vendent de l'alcool sans licence, aux voitures sans assurance, et a mené une "purge" contre les cambrioleurs juste avant Noël. Le tout avec un goût prononcé pour les interventions spectaculaires. "Cela doit être très visible : nous faisons autant de publicité que possible", explique le commandant Stephen Watson, chargé de ces grandes opérations.

L'opération Fallon, vendredi soir, ne dérogeait pas à la règle. Les personnes interpellées n'étaient pas conduites au commissariat mais dans une immense tente de 25 mètres de long, installée pour la nuit dans une rue à proximité des bars. A l'intérieur, elles passaient chacune dans une cellule à l'abri des regards, pour une fouille corporelle complète.

En même temps, dans une rue voisine, une autre patrouille, gyrophare allumé et radar repérant les plaques d'immatriculation, détecte les voitures listées sur des fichiers de suspects. Quand deux voitures de sport flambant neuves, moteurs rugissants, sont arrêtées, cinq jeunes en descendent : non assurés, ils rentrent à pied... Dans ces opérations coup-de-poing, Scotland Yard vise à chaque fois un problème plus général.

"Dans 80 % des cas, les voitures sans assurance sont conduites par des gens qui ont un casier judiciaire", explique M. Watson. De même, la drogue est souvent liée à d'autres délits - pour les dealers - tandis que les consommateurs sont plus souvent victimes de vols et d'agressions. Est-ce efficace ? A très court terme, les chiffres sont éloquentes, avec une réduction de moitié des crimes pendant la nuit de l'intervention. Mais à long terme, ce n'est pour l'instant pas prouvé.

M. Hogan-Howe met en avant son succès à Liverpool, où il a dirigé la police de 2005 à 2009, et où les statistiques des crimes et délits ont fortement baissé. Mais Londres est une ville beaucoup plus grande et il est difficile de s'y concentrer quartier par quartier, comme il l'avait fait dans le nord de l'Angleterre. Le superflic de la capitale britannique doit encore faire ses preuves.

Un article de l'expansion.fr du 28 février

La baisse de l'intérim, mauvais augure pour l'emploi. (29.02)

Le marché intérimaire est en recul de près de 4% pour le mois de janvier. Tous les secteurs sont touchés, notamment l'industrie et le BTP. Un chiffre qui ne présage rien de bon sur le front de l'emploi pour les prochains mois.

C'est bien connu, une mauvaise nouvelle n'arrive jamais seule. Alors que l'on débute l'année avec une nouvelle hausse du nombre de demandeurs d'emploi pour janvier, +0,5% pour atteindre 2.861.700 demandeurs d'emploi, le marché intérimaire s'est aussi replié sur la même période. Il baisse de 3,9% pour le mois de janvier, mais ce recul est moindre que celui enregistré en décembre (-8,3%). Des chiffres indiqués mardi le baromètre Prisme emploi, la fédération professionnelle regroupant les entreprises de travail temporaire.

Un chiffre de mauvais augure pour le chômage

Ce recul est un signe inquiétant car le marché intérimaire constitue un indicateur avancé de l'évolution du marché du travail. Et depuis le mois d'octobre, les effectifs intérimaires décroissent. Parmi les secteurs les plus touchés : le commerce, les services ou encore les transports. Pour le mois de janvier, le nombre d'intérimaires a reculé respectivement de 7,3%, 4,8% et 5%.

Autre secteur touché par cette baisse: l'industrie et le BTP (bâtiment et travaux publics). Ce secteur qui représente à lui seul plus de la moitié des effectifs de l'intérim voit ses intérimaires baisser de 3,4%. Ce repli rompt avec une tendance à la hausse qui s'est déclenchée après la première crise économique, il y a près de deux ans, et qui depuis ne s'est jamais démentie.

Les baisses d'intérimaires variables

Le marché intérimaire varie tout d'abord en fonction des régions. Exemple en Franche comté, le nombre d'intérimaires a baissé de 11%. Et pour cause, cette région habite l'usine de PSA Peugeot-Citroën, actuellement en difficulté. En revanche, en Midi-Pyrénées, région spécialisée dans l'aéronautique, les effectifs de travailleurs temporaires sont en hausse de 13%. Un rebond probablement du aux carnets de commande bien rempli du constructeur européen Airbus, situé dans la région toulousaine. Même chose pour la région Midi-Pyrénées. Elle tire son épingle du jeu avec une hausse de l'intérim de 13,2%. La Picardie, le Limousin ou la France-Comté voient en revanche leurs effectifs intérimaires plonger de plus de 10% (-15,6% pour le Limousin).

En outre, l'emploi intérimaire varie selon les qualifications. Les ouvriers non qualifiés, qui représentent plus de 40% des effectifs, reste dans le rouge (-8,5%), de même que celui des employés (-10,2%). En revanche, après un léger recul en décembre, l'intérim des cadres et professions intermédiaires progresse de 5,3% tandis que celui des ouvriers qualifiés se stabilise.

Des perspectives d'emploi sombres pour 2012

Dans les prochains mois, les destructions de postes risquent de se multiplier a annoncé dans ses prévisions l'Insee. L'Insee table sur 61 000 postes en moins sur les six premiers mois de 2012. Et le taux de chômage devrait continuer de grimper. Aujourd'hui à 9,3 %, il atteindrait alors 9,6 % en juin prochain, c'est-à-dire 10 % en comptant l'Outre-mer, toujours selon l'Insee. Des perspectives partagées par l'OCDE, l'Organisation de Coopération et de Développement Economique a récemment indiqué que le chômage en France devrait atteindre les 10,4% à la fin 2012. Une hypothèse balayée du revers de la main par le ministre du Travail et de l'Emploi. A quatre mois de l'élection présidentielle, il est vrai, une telle perspective fait désordre...

Un article de liberation.fr du 28 février

Non, les millionnaires ne paieront pas 75% d'impôts. (29.02)

François Hollande a créé la surprise, lundi soir, en proposant d'imposer lourdement «*les revenus au-delà d'un million d'euro*». Surprise à gauche, pour ceux qui ont appris en direct l'idée du socialiste ; tapage à droite, où l'on dénonce une «*confiscation fiscale*» (Alain Juppé) qui «*peut décourager beaucoup*» (Gérard Longuet). Explication. Prendra-t-on 75% de leur revenu aux millionnaires?

«*Au dessus d'un million d'euros par an, le taux d'imposition devrait être de 75%*», a déclaré lundi soir François Hollande dans l'émission «*Paroles de Français*» sur TF1. Si l'on est peu familier du fonctionnement – fort complexe – de l'impôt sur le revenu, on peut comprendre que les contribuables les plus fortunés se verraient prélever les trois quarts de leur revenu. Il n'en est rien : seule la somme au-delà du million serait imposée à 75%. En dessous de ce seuil, les taux appliqués sont inférieurs, et suivent le barème en rigueur.

Alors comment ça marche ?

Actuellement, le barème de l'impôt sur le revenu est composé des cinq tranches suivantes :

Jusqu'à 5 963 euros : 0%

De 5 963 à 11 896 : 5,5%

De 11 896 à 26 420 euros : 14%

De 26 420 à 70 830 euros: 30%

Plus de 70 830 euros : 41%

Cela signifie-t-il qu'un célibataire déclarant 20 000 euros de revenus par an est imposé à hauteur de 14% de cette somme ? Non : ce revenu est saucissonné et imposé selon les tranches du barème.

Dans notre exemple, le célibataire couvre les deux premières tranches, et dépasse de 8104 euros le seuil de la troisième. Il payera donc 0% sur les 5 963 premiers euros, 5,5% sur les 5 933 suivants, et 14% sur les 8104 derniers. Soit un taux d'imposition global moins haut que celui de la dernière tranche.

Concrètement, la proposition de François Hollande équivaut donc à créer une tranche supplémentaire au-delà d'un million d'euro, avec un taux de 75%. Le candidat socialiste avait déjà promis un palier à 45% au-delà de 150 000 euros. Lui président, le barème compterait donc deux nouveaux étages. Combien de personnes seraient concernées ?

Fort peu. Le directeur de campagne de François Hollande, Pierre Moscovici, a lui-même reconnu que la mesure ne toucherait que de «*7 à 30 000 personnes*», heureux membres du club des ultra-riches.

Selon l'Insee, seuls 1% des salariés du privé gagnent plus de 215 600 euros, soit environ 133 000 personnes. Ils sont évidemment bien moins à dépasser le million d'euro de revenus annuels. D'après un rapport du Comité des prélèvements obligatoires (CPO) de la Cour des comptes, seuls 3523 foyers, soit les 0,01% les plus riches, déclaraient plus de 1,221 million d'euros de revenus en 2009.

Le même rapport démontre au passage que l'impôt sur le revenu cesse d'être progressif pour les très haut revenu, puisque le taux global d'imposition diminue: il est de 20,5% pour les 0,1% les plus riches des foyers, mais seulement de 15% pour les 0,001% les plus riches. De multiples moyens permettent en effet d'«*optimiser*» les revenus déclarables pour en soustraire une partie du calcul de l'impôt.

Combien cela rapporterait-t-il à l'Etat ?

Difficile à dire. En se basant sur le rapport du CPO et les recettes de la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus, Vincent Drezet, secrétaire national du Syndicat national unifié des impôts, avance le chiffre de 200 millions d'euros, «avec une grande marge d'imprécision». Rien de décisif pour les finances nationales, même si «*cela pourrait rapporter beaucoup plus en intégrant les revenus du patrimoine dans le calcul, qui composent l'essentiel des revenus des plus riches*».

François Hollande, de son côté, semble assumer le caractère symbolique de la mesure, dont il fait «*un message de cohésion sociale*» et «*un acte de patriotisme*».